

CONGRÉGATION DE LA MISSION  
LAZARISTES  
ARCHIVES HISTORIQUES DE PARIS

INVENTAIRE NUMÉRIQUE DÉTAILLÉ  
DES  
ARCHIVES DU COLLÈGE SAINT-BENOÎT DE CONSTANTINOPLE

---

**FONDS DES PÈRES JÉSUITES**

1583 – 1773

Transcrit du catalogue Gorlin des Archives du Collège Saint-Benoît de Constantinople

par le R. P. Henri Jalabert, s. j.

Istanbul

1980

Revu et complété par

Lâm PHAN - THANH

*Archiviste - adjoint*

mars 2014

INVENTAIRE NUMÉRIQUE DÉTAILLÉ  
DES  
ARCHIVES DU COLLÈGE SAINT-BENOÎT DE CONSTANTINOPLE

---

FONDS DES PÈRES JÉSUITES  
1583 – 1773

[COTATION : L A 12 SIGNIFIE : CASIER 1 – DOSSIER A, PIÈCE N° 12  
XXV – 12 SIGNIFIE : CASIER XXV, PIÈCE (VOLUME) N° 12]  
(33L NUMÉROS – 465 PIÈCES)

I<sup>RE</sup> SECTION : SAINT-BENOÎT AU TEMPS DES R.R. P.P. JÉSUITES  
(1583-1773)

1ÈRE PARTIE : DOCUMENTS OFFICIELS DES AUTORITÉS CIVILES.

Article 1<sup>er</sup>. Gouvernement français : rois, ministres, parlements.

**A 1.** Louis XIII. - Lettres du roi Louis XIII et de celle du ministre Chavigny, adressées à M. de La Haye-Vantelet, au sujet des missions que le R. P. d'Aultry voudrait établir en Syrie et au Mont Athos. Copies. Noisy-le-Grand, 20 septembre 1642. Signé : Louis, et plus bas, Bouthillier.

**A 2.** Louis XIII. - Lettre autographe, ordonnant à M. de la Haye-Vantelet de protéger et de défendre les Pères Jésuites, résidant à Galata dans une petite maison qu'ils avaient achetée près de l'ambassade. Paris, 20 décembre 1652.

**A 3.** Louis XIV. - Lettre au duc de Chaulnes, ambassadeur près le Saint-Siège, pour obtenir que tous les religieux français puissent exercer au Levant les fonctions curiales à l'égard des Français. Saint-Germain-En-Laye, 2 février 1668. Signé : Louis, et plus bas : de Lionne.

**A 4.** Louis XIV. - Copies légalisées des lettres patentes de Louis XIV, adressées à M. de Nointel, établissant les Pères Jésuites chapelains des consuls du Levant. Versailles, mars 1674. Signé : Louis, et plus bas : Arnault. (4 pièces).

**A 5.** Louis XIV. - Brevet du roi Louis XIV adressé au consul de Négrepont, établissant les Pères Jésuites chapelains du Consulat. Paris, 6 janvier 1668. Signé : Louis, et plus bas : de Lionne.

**A 6.** Copie légalisée de la lettre du roi à M. de Nointel, lui ordonnant de faire enregistrer sans modification la lettre n° 4 de 1674. Camp du Cateau-Cambrésis, 17 mai 1675. Signé : Louis, et plus bas : Arnault.

**A 7.** Louis XIV. - Copie du brevet du roi daté du 7 juin 1679, retenant les Pères Jésuites pour ses chapelains de l'église et chapelains consulaires d'Alep en Syrie. Extrait du registre de la chancellerie d'Alep. 12 mars 1717. Signé : Lemaire, et plus bas : Péleran.

**A 8.** Copie de l'arrêt du parlement de Provence du 3 août 1679, enregistrant le brevet précédent.

**A 9.** Louis XIV. - Lettre autographe du roi, par laquelle S. M. prend les Pères Jésuites sous sa protection spéciale, et leur permet de mettre au dessus de leurs portes, au Levant, les armes royales. Versailles, 6 décembre 1686. Signé : Louis, et plus bas : Colbert.

**A 10.** Louis XIV. - Copie du brevet du roi établissant le R. P. Bertrand Martin chapelain du consul de Chio. Versailles, 11 août 1696.

**1 A 11.** Louis XIV. - Copie légalisée du brevet qui établit les Pères Jésuites chapelains à Salonique, et de l'enregistrement dudit brevet dans les registres de la Chambre de Commerce de Marseille. Versailles, 7 juillet 1706. Signé : Louis, et plus bas : Phélypeaux.

**1 A 12.** Louis XV. - Copie non légalisée d'une lettre de M. de Maurepas à M. Rougeau, vice-consul de Chio, pour le prévenir du brevet envoyé au R. P. Justiniani. Fontainebleau, 4 septembre 1725.

**1 A 13.** Louis XV. - Copie non légalisée du brevet établissant le R. P. Justiniani, chapelain du vice-consul de Chio. Fontainebleau, 9 septembre 1725. Signé : Louis et plus bas : Phélypeaux.

## **Article 2<sup>e</sup>. Ambassades et consulats.**

**1 B 1.** Copie de l'ordonnance du chevalier de Germiny, mettant les Pères Jésuites en possession de l'église de Saint-Benoît de Galata, 1584. Extrait de l'original en latin, se trouvant aux Archives des Jésuites à Rome.

**1 B 2.** Déclaration de M. de Nointel en faveur des Pères Jésuites. Vignes de Péra, 3 novembre 1679.

**1 B 3.** Copie de l'ordonnance du comte de Guillerargues, portant injonction à M. d'Arvieux, consul d'Alep, de mettre en exécution le brevet du roi daté du 7 juin 1679 et touchant à l'installation des Pères Jésuites dans la charge de chapelains d'Alep.

**1 B 4.** Copie de l'ordonnance du vicomte de Guillerargues à M. d'Arvieux, consul d'Alep en conséquence du brevet du roi ci-dessus.

**1 B 5.** Copie de l'ordonnance du vicomte de Guillerargues à M. d'Arvieux, consul d'Alep datée du 20 décembre 1679, autorisant les Pères Jésuites à faire dans la chapelle d'Alep les fonctions de leur institut.

**1 B 6.** Lettre de l'ambassadeur Pierre V de Girardin mettant sous la protection de la France les missions des Pères Jésuites dans les Îles de l'Archipel. 12 octobre 1688.

**1 B 7.** Délibération pour accorder aux Pères Jésuites de Constantinople la somme de 3000 livres pour réparer leur église de Galata. Extrait des registres de la Chambre de commerce de Marseille. 18 octobre 1696.

**1 B 8.** Lettre d'avis des échevins de la ville de Marseille, qui accompagnait la précédente délibération, adressé au R. P. Braconier, supérieur général des Jésuites à Constantinople. 19 février 1697.

\*Annexe : Lettre du R. P. Braconier : Constantinople, 16 mai 1697.

**1 B 9.** Lettre des échevins de la ville de Marseille au R. P. Lemaire, concernant 3 000 livres attribuées à la veuve de Jean-Baptiste Fabre.

**1 B 10.** Extrait des registres de la Chancellerie diplomatique à Salonique, touchant le quart pour cent accordé aux Pères Jésuites, suivant l'ordonnance du comte de Ferriol. 29 janvier 1708. Signé : Ferriol, et plus bas : Belin.

**1 B 11.** Correspondance du marquis de Torcy, ministre et secrétaire d'état, au R. P. Duban, missionnaire en Crimée. Versailles, 14 mars 1711. 1 Pièce.

**1 B 12.** Lettre de protection du comte des Alleurs, en faveur de M. Sébastien Vitali, aux Îles de l'Archipel. 15 avril 1711.

**1 B 13.** Dépêche du comte des Alleurs à tous les consuls des Îles de l'Archipel, interdisant aux Français et aux protégés français : 1. De se marier selon la coutume grecque; 2. De laisser passer leurs enfants au rite grec. 27 juin 1711.

**1 B 14.** Lettre de Mgr Bavastrelli, vicaire apostolique de Chio, établissant le R. P. Martin, curé des Français et protégés français. Certifiée par M. Marigny, consul de Chio. 1<sup>er</sup> septembre 1714.

**1 B 15.** Lettre du marquis d'Usson de Bonnac adressée aux députés du château de Naxie, dans laquelle il déclare que les Français doivent être exempts des taxes et impôts du pays.

**1 B 16.** Placet du R. P. Yves de Lerne à M. le marquis d'Usson de Bonnac, pour qu'il lui plaise de connaître et de confirmer le droit des Pères Jésuites à la possession et à l'administration de la chapelle consulaire d'Alep. 6 mai 1720.

**1 B 17.** Extrait des registres de la Chancellerie de l'ambassade du marquis de Villeneuve relatant l'accommodement fait entre les Pères Jésuites et les Pères Capucins de Chio, par lequel : 1. Les Pères Jésuites renoncent au droit de chapellenie conféré par le Roi (voir A I, n°10, 12, 13) et 2. Les Pères Capucins leur reconnaissent le droit de dire la Sainte Messe, confesser et prêcher dans leur chapelle. 10 juillet 1733.

**1 B 18.** Acte du marquis de Castellane mettant sous la protection de la France, la mission des Pères Jésuites de Syra. 26 mai 1745.

**1 B 19.** Lettre du comte des Alleurs, confirmant l'acte précédent. 21 octobre 1747.

**1 B 20.** Lettre du comte de Vergennes confirmant les actes précédents. 13 mars 1757.

### **Article 3<sup>e</sup>. Donations.**

**C 1.** Acte de donation de 5 000 livres, fait par M. de Pingré aux missions de Grèce le 20 mai 1657, pour la subsistance de deux Pères Jésuites suivant l'avis du supérieur général de Grèce.

**C 2.** Convention entre les Pères Jésuites Labbe et Fleuriau d'une part et Louise de Louvencourt d'autre part : emploi d'une somme annuelle déterminée pour les missions de Crimée et de Macédoine. Paris, 1<sup>er</sup> juillet 1718.

**C 3.** Convention entre les Pères Jésuites Labbe et Fleuriau et Louise de Louvencourt, concernant la fondation d'une messe et d'un salut tous les jeudis de l'année dans l'église des Pères Jésuites à Salonique. 30 mars 1722.

**C 4.** Pièces relatives à la fondation de Beresini (voir n° 6, 1°).

**1°**, **2°** : Copie de l'acte de fondation et déclaration du R. P. Cachod. 10 octobre 1725.

**3°** : Lettre du R. P. Laurent Ricci, supérieur général des Jésuites, au R. P. Gaudinot, blâmant le R. P. Bouchy d'avoir appliqué le prix de la fondation à payer les dettes de la Mission. 11 janvier 1772.

**4°** : Copie et renseignements divers sur la fondation.

**5°** : Décision du cardinal Borgia, préfet de la Propagande, réduisant à 100 l'obligation des 300 messes. 25 mai 1799.

**6°** Pétition de M. Renard datée du 19 février 1814 et décision conforme de Mgr Fronton, délégué apostolique, datée du 20 février 1814, commuant cette obligation en trente messes, dont deux chantées.

**C 5.** Notes sur des fondations faites par les Pères Jésuites.

**C 6.** Registre des fondations de la Mission de Constantinople, rédigé par le R. P. Gaudinot en 1772.

#### **Article 4<sup>e</sup>. Gouvernement turc, sultans et pachas.**

**1 D 1.** Commandement défendant d'inquiéter les Pères Jésuites, en application de la protection donnée à l'église Saint-Pierre. Année 1013 de l'hégire. 1604.

**1 D 2.** Commandement qui assure l'établissement des Pères Jésuites à Galata. Année 1037 de l'hégire.

**1 D 3.** Commandement pour Négrepont, ordonnant de donner aux Pères Jésuites la liberté d'y demeurer et de voyager à travers tout l'Empire, sans difficultés. Année 1058 de l'hégire.

**1 D 4.** Commandement obtenu en faveur des Jésuites. Sultanat ottoman de Mehmed IV Avdjî, années 1058-1099 de l'hégire. 1648-1687.

**1 D 5.** Commandement obtenu pour la défense des Jésuites à Négrepont. Année 1079 de l'hégire.

**1 D 6.** Fragment des lettres patentes : capitulations renouvelées pour la 4<sup>e</sup> fois et obtenues en l'année 1084 de l'hégire. Traduction de la Chancellerie de l'ambassade du marquis de Nointel.

Pièce annexe : Témoignage obtenu à Naxie en 1838 à propos de champs.

**1 D 7.** Copie légalisée du *batti-chérif* permettant aux missionnaires, et en particulier aux Pères Jésuites, d'enseigner la religion du Messie dans leurs écoles. Année 1084 de l'hégire.

**1 D 8.** Commandement portant défense aux habitants de Santorin d'exiger des Pères Jésuites au-delà de l'accord passé entre ces derniers et les habitants. Année 1084 de l'hégire.

**1 D. 8 bis.** Copie légalisée d'un commandement pour le même objet, relatif à l'île de Naxie.

**1 D 9.** Commandement obtenu pour le R. P. Jean de la Noue, ordonnant l'évocation des causes des Pères Jésuites au divan du Grand Seigneur. Année 1087 de l'hégire.

**1 D 10.** Commandement portant que les causes des religieux français qui passent 4 000 aspres soient évoquées au Divan du Grand Seigneur. Confirmation du précédent. Année 1087 de l'hégire.

**1 D 10 bis.** Traduction de l'acte précédent.

**1 E 11.** Commandement obtenu pour rebâtir l'église de Saint-Benoît. Année 1097 de l'hégire.

**1 E 12.** Traduction du commandement permettant de voûter l'église de Saint-Benoît, dont le toit était tombé dans un incendie, à condition qu'on ne change ni la largeur ni la hauteur. Année 1098 de l'hégire.

**1 E 13.** Commandement obtenu pour que les Pères Jésuites et les Pères Capucins de Naxie ne soient pas molestés par les soldats des vaisseaux, galères et galiotes, avec défense faite aux soldats d'entrer dans le monastère. Année 1098 de l'hégire.

**1 E 13 bis.** Traduction de l'acte précédent.

**1 E 14.** Commandement adressé à Capitan Pacha, afin qu'on n'exige point le *haradj* des religieux français à Naxie. Année 1100 de l'hégire.

**1 E 14 bis.** Traduction de l'acte précédent en italien.

**1 E 15.** Commandement adressé à la mission des Pères Jésuites à Damas, les exemptant de droits et d'impôts. Année 1101 de l'hégire.

**1 E 16.** Copie légalisée d'un *bérat* accordé au consul français d'Erzeroum et de Trébizonde, M. Allaverdi.

**1 E 17.** Commandement du *cadi* de Trébizonde portant que les Pères Jésuites ne soient pas molestés pour le *haradj*. Année 1105 de l'hégire.

**1 E 18.** Commandement permettant à tous les évêques et religieux soumis à la France de faire leurs prières et cérémonies accoutumées dans le district de Galata. Année 1108 de l'hégire.

**1 E 19.** Copie légalisée d'un commandement obtenu en faveur de la mission de Négrepont. Année 1108 de l'hégire.

**1 E 20.** Copie légalisée d'un commandement pour rebâtir les églises de Saint-Benoît et de Saint-Georges. Année 1108 de l'hégire.

**1 F 21.** Copie légalisée d'un *bérat* obtenu par M. d'Eslingen, ambassadeur extraordinaire du Saint Empire romain germanique, en faveur des Jésuites, conformément aux capitulations accordées à l'empereur. Année 1112 de l'hégire.

**1 F 22.** Commandement accordant à deux négociants français de voyager pour leurs affaires à travers tout l'Empire ottoman. Année 1120 de l'hégire.

**1 F 23.** Commandement en vertu duquel les Jésuites sont déclarés exempts de tous droits. Traduction du turc. Année 1131 de l'hégire.

**1 F 24.** Copie non légalisée du *hatti-chérif*, obtenu sur deux lettres du *cadi* de Chio pour bâtir l'église Saint-Nicolas de Chio. Année 1132 de l'hégire.

**1 F 25.** Commandement obtenu sur la requête des Pères Jésuites, pour reprendre leurs biens usurpés à Chio. Année 1133 de l'hégire. Copie.

**1 F 25 bis.** Seconde copie de l'acte précédent.

**1 F 25 ter.** Traduction du turc de la pièce 1 F 25.

**1 F 26.** Requête du marquis de Villeneuve pour obtenir un firman pour l'île de Naxie.

**1 F 27.** Commandement pour rebâtir les églises et les couvents de Saint-Benoît, de Saint-Pierre et de Saint-Georges de Constantinople.

**1 F 28.** Copie d'un commandement du *cadî* de Chio ordonnant terminer l'échange du *han* de Saint-Antoine, *vacoufs* à Chio. Année 1145 de l'hégire.

**1 F 29.** Copie légalisée d'un commandement obtenu sur la requête du négociant Joseph Le Roi, pour obtenir l'échange des *vacoufs* des Pères Jésuites à Chio, pour les rendre *mulks*. Adressée au *cadî* de Chio.

**1 F 29 bis.** Traduction du turc de l'acte précédent.

**1 G 30.** Traduction des lettres patentes : capitulations renouvelées pour la sixième fois et obtenues l'année 1163 de l'hégire.

**1 G 31.** *Yarlık*, ou ordre de Sélamet Guéraï, confirmé par Sélim Guéraï, *khans* de Crimée, exemptant le R. P. Joseph, médecin, du *haradj* et de tout autre droit, enjoignant qu'il soit l'hôte de ces princes. Année 1115 de l'hégire.

**1 G 32.** *Bouyouroulti* de Capitan Pacha. Traduction française. Année 1131 de l'hégire.

**1 G 33.** *Yarkik* de Kaplan Gual Khan, en confirmation du n° 31. Année 1144 de l'hégire.

**1 G 34.** Traduction du *yarkik* de Sélamet Guéraï, khan de Crimée, en faveur des Jésuites.

**1 G 35.** Copie d'un *bouyouroulti* de Capitan Pacha, adressée au *naïb* de Cassim Pacha et au substitut du *mutévéli* des *vacoufs* de Piali Pacha, en conséquence d'un *fetva* du *mufti* et d'un commandement impérial, pour presser la conclusion de l'échange que M. Le Roi proposait d'une maison *mulk* située à Constantinople, contre les biens de Saint-Antoine de Chio. Année 1145 de l'hégire.

**1 G 35 bis.** Traduction du turc.

**1 G 36.** *Bouyouroulti* de Capital Pacha, défendant d'exiger des Jésuites de Naxie plus de 1 000 aspres pour droits sur leurs biens et possessions. Année 1146 de l'hégire.

**1 G 37.** *Bouyouroulti* de Tourak Mehmet, adressée au *naïb* et aux primats de Naxie, pour qu'en conformité au commandement impérial, ils ne permettent pas qu'on fasse payer aux Français établis dans l'île, aucun droit, pourvu qu'ils aient au préalable payé les impositions mises sur leurs biens stable.

Année 1165 de l'hégire. En bas, traduction grecque.

**1 G 38.** Lettres du comte des Alleurs, établissant le R. P. Claude du Ban et ses successeurs, consuls de France en Crimée, les recommandant sous ce titre au *khan* des Tartares. 24 mai 1712. Traduction turque.

**1 G 39.** Commandement d'un sultan concernant Naxie.

**1 G 40.** Commandements d'un sultan. 2 pièces.

**1 G 41.** Liste des commandements qui se trouvaient dans les Archives des Pères Jésuites de Galata en 1719.

**Article 5<sup>e</sup>. Titres de propriété : actes administratifs et judiciaires.**

**Mission de Constantinople.**

**1 H 1.** Titre de propriété d'une maison à Karakeuy. Année 1020 de l'hégire.

**1 H 2.** Titre de propriété d'une maison à Kemer-Alti. Année 1047 de l'hégire.

**1 H 2 bis.** Écrit du *mutévéli* de *vacoufs* d'Ahmet Pacha en autorisant la vente.

**1 H 2 ter.** Attestation de Giovanni d'Andrea, que cette maison n'est pas *vacouf*.

**1 H 2 quater.** Annexe du précédent acte.

**1 H 3.** Donation par Angelo Tormenti, esclave libéré, d'une chambre au grand bain pour y célébrer les offices. 8 juin 1700.

**1 H 3 bis.** Résumé et traduction turque.

**1 H 4/a à 1 H 4/d.** Accord entre les Jésuites et Alexis Bancalis. Année 1113 de l'hégire.

**1 H 4/a.** Acte judiciaire mentionnant qu'Alexis Bancalis a eu tort d'avancer son toit et sa gouttière sur le terrain des Pères Jésuites, et s'engage à faire couler ses eaux dans la rue. Année 1113 de l'hégire.

**1 H 4/b.** Copie de l'obligation du R. P. Portier permettant un droit quotidien de passage à d'Alexis Bancalis, moyennant une redevance annuelle. 1713.

**1 H 4/c.** Contrat en grec d'Alexis Bancalis, s'engageant à payer une redevance en échange du jour accordé. 1713.

**1 H 4/d.** Traduction du contrat.

**1 H 5.** Accord entre les Pères Jésuites et le *raya* Anton, fils de Sotir. Année 1114 de l'hégire.

**1 H 5/a.** Actes judiciaires par lesquels le *raya* Anton s'engage à réparer ses empiétements.

**1 H 5/b.** *Idem.*

**1 I 6/a à 1 I 6/i quater.** Pièces relatives au procès des Pères Jésuites avec les héritiers de Kapamadji Kircor. 1121-1172 de l'hégire.

**1 I 6/a.** Mémoire du R. P. Bouchy : état de la question.

**1 I 6/b.** Accord de l'année 1121 de l'hégire. Traduction italienne. 2 annexes.



**1 I 6/c.** Requête du comte des Alleurs.

**1 I 6/d.** Requête du comte de Vergennes.

**1 I 6/e.** Autre requête du comte de Vergennes.

**1 I 6/d.** Copie d'un écrit du *mutévéli*.

**1 I 6/e.** Copie d'un autre écrit du *mutévéli*.

**1 I 6/f.** Autre requête du comte de Vergennes. 10 annexes.

**1 I 6/i.** Copie de l'acte par lequel Bedros, fils de Méguerith, cède la moitié de sa maison à son fils Kirkor, surnommé Kapamadji.

**1 I 6/i bis.** Billet de Kapamadji, concernant la petite chambre qu'il a construite au coin du jardin. En arménien.

**1 I 6/i ter.** Billet de Kirkor Sofdji, qui déclare n'avoir plus rien à réclamer pour des réparations. En arménien.

**1 I 6/i quater.** Traduction.

**1 I 7.** Permission à l'Arménien Abraham de prendre sur le jardin des Pères Jésuites 18 pics carrés pour l'écoulement des eaux. Année 1139 de l'hégire.

**1 I 7 bis.** Traduction.

**1 I 8.** Traduction d'un accord sur un dépôt confié aux Pères Jésuites. Année 1139 de l'hégire.

**1 I 9.** Procès verbal d'une visite du *cadi* de Galata, pour y constater les dégâts faits par l'incendie. Année 1144 de l'hégire.

**1 I 9 bis.** Traduction.

**1 I 10.** Accord avec l'Arménien Nardiros au sujet du jardin. Année 1144 de l'hégire.

**1 I 10 bis.** Engagement de l'Arménien Nardiros reconnaissant n'avoir aucun droit sur le conduit d'eau du jardin.

**1 I 11.** Titre de propriété des maisons du côté de la bibliothèque. Année 1145 de l'hégire.

**1 I 11 bis.** Contre-déclaration du titulaire, qui est un prête-nom. 1737.

**1 I 12.** Titre de propriété des maisons dites de Parmak-Capou, de Tilogi et de Bazirguian, du côté de la sacristie. Année 1145 de l'hégire.

**1 I 12 bis.** Contre-déclaration du titulaire, attestant n'être qu'un prête-nom. 1737.

**1 I 13.** Quittance de l'année 1146 de l'hégire.

**1 I 13 bis.** Traduction.

**1 J 14.** Pièces relatives à une enquête judiciaire faite à Saint-Benoît sur une question de voisinage. Année 1149 de l'hégire.

**1 J 14 bis.** Traduction.

**1 J 15.** Accord des Pères Jésuites avec l'Arménien Apik Oghlou Oranès, pour permettre à ce dernier d'ouvrir des fenêtres et d'avancer son deuxième étage sur le jardin.

**1 J 15 bis.** Engagement de l'Arménien Apik Oghlou Oranès.

**1 J 15 ter.** Traduction.

**II A 16.** Titre de la propriété de la maison de Bébek, revendue plus tard par M. Chénier par ordre de l'ambassade. Année 1154 de l'hégire.

**II A 16 bis.** Autorisation du *mutévéli*.

**II A 17.** Accord des Pères Jésuites avec l'Arménienne Donie, veuve Kapamadji.

**II A 17 bis.** Obligation de l'Arménienne Donie, veuve Kapamadji. 1745.

**II A 18.** Arrêt judiciaire mettant fin à une avanie faite aux Pères Jésuites. Annexe : billet en français expliquant cette avanie. Année 1162 de l'hégire.

**II A 19.** Arrêt judiciaire mettant fin à une autre avanie. Année 1163 de l'hégire.

**II A 20.** Quittance pour un dépôt. Année 1163 de l'hégire.

**II A 20 bis.** Obligation du R. P. Charrot et quittance du créancier.

**II A 21.** Quittances pour un dépôt. Année 1172 de l'hégire.

**II A 21 bis.** Procuration du créancier.

**II A 22.** Attestation de libération d'un esclave, signée du R. P. Schneider et légalisée par le comte de Vergennes. 1759.

**II A 23.** Quittance pour un prêt. Année 1172 de l'hégire.

**II A 24.** Quittances.

**II B 25.** Quittance.

**II B 26.** Extrait d'un *ilam*, faisant droit à la requête des habitants du quartier pour la fermeture d'un cabaret installé par un nommé Panayotte. Année 1181 de l'hégire.

**II B 27.** Accord au sujet d'un dépôt. Année 1182 de l'hégire.

**II B 28.** Titre de propriété du jardin de Saint-Benoît, achat du droit de *guedik*. Année 1185 de l'hégire.

**II B 29.** Titre de propriété de la maison dite de Kapamadji Kirkor. Année 1186 de l'hégire.

**II B 29 bis.** Traduction.

**II B 30.** Quittance pour Merhié Ibn Yacoub, maronite du Kesrouan, de 275,50 piastres, remboursées par les Jésuites le 23 septembre 1773.

**II B 31.** Déclaration pour une maison.

**II B 32 à II B 37.** Titres sur des biens.

### **Mission de Crimée.**

**II C 38 à II C 42.** Titres de propriété de la maison des Pères Jésuites à Baktché-Séraï.

**II C 38/a.** Acte de vente de cette maison par les Pères Jésuites à M. Glavany, consul de Crimée.

**II C 38/b.** Acte de vente de cette maison, par M. Glavany, à M. Magy.

**II C 38/c.** Contre-déclaration de M. Glavany, attestant qu'il n'a été qu'un prête-nom dans la vente simulée de cette maison, appartenant réellement aux Pères Jésuites. 1723.

**II C 38/d.** Contre-déclaration de M. Magy, faisant la même déclaration. 1729.

**II C 39.** Titre de propriété de la maison des Pères Jésuites à Caffa en Crimée.

**II C 40.** Autorisation accordée aux Pères Jésuites par les arméniens schismatiques de Baktché-Séraï, de faire leurs fonctions dans leur église. Année 1177 de l'ère arménienne, partant de saint Grégoire l'Illuminateur. 1728.

**II C 40 bis.** Traduction.

**II C 41.** Acte de prêt sur hypothèque, en faveur du consul de Crimée (de fait, acte d'achat de la maison à côté de la première).

**II C 42/a à II C 42/d.** Pièces relatives aux biens des Pères Jésuites en Crimée, après la ruine de cette mission.

**II C 42/a.** Lettre de M. de Lancey, consul de Crimée. État de la mission. 1747.

**II C 42/b.** Lettre de M. de Lancey, consul de Crimée. Projet de rétablissement. 1749.

**II C 42/c.** Inventaire des meubles.

**II C 42/d.** Inventaire de la sacristie.

### **Mission de Salonique.**

**II D 43/1 à II D 43/5.** Titres de propriété de la maison de Salonique.

**II D 43/1.** Acte de vente de la maison en faveur des Pères Jésuites. Année 1149 de l'hégire.

**II D 43/1 bis.** Traduction.

**II D 43/2.** Autorisation du 1<sup>er</sup> *mutévéli*. Année 1149 de l'hégire.

**II D 43/2 bis.** Traduction.

**II D 43/3.** Autorisation du 2<sup>e</sup> *mutévéli*. Année 1149 de l'hégire.

**II D 43/4.** Acte de vente devant le consulat. 1736.

**II D 43/4 bis.** Duplicata.

**II D 43/5.** Quittance de l'ancien propriétaire. 1737.

### **Mission de Chio.**

**II E 44.** Titres de propriété et pièces relatives à la prise de possession de l'ancienne église ruinée Saint-Antoine de Chio.

**II E 44/1.** Traduction légalisée d'un *ilam* du *cadi* de Chio, sur l'état de l'église Saint-Antoine de Chio en 1107.

**II E 44/1 bis.** Quittance de 250 piastres.

**II E 44/2.** Mémoire du *mutévéli* Mustapha, administrateur des *vacoufs* de la mosquée de feu Pialé Pacha, expliquant comment l'église ruinée de Saint-Antoine se trouve appartenir à cette mosquée, avec copies des autorisations accordées aux possesseurs successifs. Année 1116 de l'hégire.

**a ; a/bis ; a/ter.** Trois traductions de cet acte.

**b ; b/bis.** Contre-déclaration de M. Brüe à M. Sebastiani, attestant qu'il n'est qu'un prête-nom.

**c.** Contre-déclaration de M. Sebastiani, attestant qu'il n'est qu'un prête-nom.

**d.** Contre-déclaration de M. Leroy, attestant qu'il n'est qu'un prête-nom. Copies des lettres précédentes.

**e.** Copie de la lettre de M. Brüe à M. Sebastiani, drogman de France à Chio, pour le prier d'être son procureur pour l'église de Saint-Antoine de Chio. 1714.

**f.** Copie de la lettre du grand *mutévéli* de Constantinople, Mustapha, à son agent de Chio, pour mettre en possession de Saint-Antoine, M. Justiniani, procureur de M. Brüe.

**g.** Plan de l'église ruinée de Saint-Antoine de Chio, en 1715.

**II E 44/3.** Expertise sur la valeur de Saint-Antoine de Chio. Année 1145 de l'hégire.

**II E 44/3 bis.** Traduction.

**II E 44/4.** Acte d'échange du terrain *vacouf* de Saint-Antoine à Chio, contre trois maisons *mulk*, près de Yéni-Djami, à Stamboul et transformation du *vacouf* en *mulk*. Année 1146 de l'hégire.

**a.** Traduction.

b. Contre-translation de M. Leroy, attestant qu'il n'est qu'un prête-nom. 1726.

c. *Fetva*, ou cas de conscience turc, au sujet de cet échange.

**II E 44/5.** Copie de la pièce II E 44/4 c.

**II E 44/5 bis.** Traduction de la pièce II E 44/4 c.

**II E 44/6.** Autorisation du *mutévély* Mustapha pour l'échange du terrain *vaconf* cité à la pièce II E 44/4. Année 1146 de l'hégire.

**II E 44/7.** État des dépenses faites pour affranchir la maison de Saint-Antoine de Chio. 1733.

**II E 44/7 bis.** Duplicata.

### **Mission de Naxie.**

**II F 45.** Acte d'accord entre le R. P. Bouchy et les députés de Naxie.

**II F 46.** Pièce sans indication concernant Naxie.

**II F 47/a à II F 47/c.** Pièces relatives aux religieuses Ursulines de Naxie.

**II F 47/a.** Procès-verbal du *naïb* de Naxie, constatant que le monastère a besoin d'une promptre réparation. Année 1131 de l'hégire.

**II F 47/b.** Ilam du *naïb*, en confirmation du précédent. Année 1131 de l'hégire.

**II F 47/c.** Titre de propriété de la maison des Ursulines à Naxie. Acte de vente en grec. 1728. Traduction et observation d'un Père Jésuite sur cette vente.

### **Mission de Santorin**

**II F 48/a et II F 48/b.** Procuration et acte relatifs à la levée d'un séquestre. 1736.

### **Mission de Négrepont.**

**II F 49/1 à II F 49/5.** Pièces relatives aux biens des Jésuites à Négrepont.

**II F 49/1.** Titre de propriété de la maison des Jésuites à Négrepont. Année 1078 de l'hégire.

**II F 49/2.** Contre-déclaration du *raga* Antoine, attestant que dans ce titre il n'est qu'un prête-nom. Année 1080 de l'hégire.

**II F 49/3.** Inventaire de la sacristie, dressé en 1685.

**II F 49/4.** Catalogue de la bibliothèque. 1685.

**II F 49/5.** Inventaire du mobilier. 1685. Note au sujet de l'abandon de cette île.

### **Mission d'Alep.**

**II F 50/1 à II F 50/4.** Pièces relatives au patriarche hérétique d'Alep, Michail.

**II F 50/1.** Requête des habitants d'Alep contre ce patriarche, demandant que le prêtre Agop, soit nommé évêque indépendant d'Alep. Année 1152 de l'hégire.

**II F 50/2.** Deuxième requête sur le même sujet. 1154 de l'hégire.

**II F 50/3.** Troisième requête sur le même sujet. 1155 de l'hégire.

**II F 50/4.** Promesse de la nation arménienne d'Alep, pour 3 000 piastres payables à l'arrivée du *bérat* en faveur d'Agop. Année 1156 de l'hégire.

### **Mission de Constantinople.**

**II H 51/1 à H 51/15.** Recueil de pièces.

**II H 51/1.** Requête du comte de Choiseul-Gouffier au *cadi* de Galata pour la réclamation d'une somme due à un négociant français. Année 1120 de l'hégire.

**II H 51/2.** Nomination légale d'une tutrice pour quatre enfants. Année 1129 de l'hégire.

**II H 51/2 bis.** Traduction.

**II H 51/3.** Sauf conduit d'un *khan* en faveur d'un Français.

**II H 51/3 bis.** Traduction.

**II H 51/4.** Pièces relatives à un héritage. Année 1177 de l'hégire.

**II H 51/5.** Pièces relatives au litige entre Saint-Benoît et Isganhi, fille de Kircor, pour un terrain qu'elle prétendait indûment posséder. Sur les réclamations de l'ambassadeur le comte de Vergennes, le terrain fut remis aux prêtres français. Année 1179 de l'hégire.

**II H 51/5 bis.** Traduction.

**II H 51/6.** Reçu d'une somme de 1875 piastres due par les Jésuites. Année 1180 de l'hégire.

**II H 51/6 bis.** Traduction.

**II H 51/7.** Certificat d'un mariage.

**II H 51/7 bis.** Traduction.

**II H 51/8.** *Bouyourouldou* de l'amirauté ottomane de Naxie en faveur d'un prêtre français. Année 1218 de l'hégire.

**II H 51/8 bis.** Traduction.

**II H 51/9.** Compliment d'une dame arabe.

**II H 51/9 bis.** Traduction.

**II H 51/10.** Éloge du sultan Mahmoud, prononcé par un Arménien le jour du grand mariage de la princesse et des princes. En arménien. 1<sup>er</sup> mai 1736.

**II H 51/11.** Brouillon d'un *arḫouhal* présenté par un ex-patriarche syrien jacobite nommé Betdros, sans date.

**II H 51/11 bis.** Traduction.

**II H 51/12.** Trois pièces.

## **2<sup>E</sup> PARTIE : DOCUMENTS OFFICIELS DES AUTORITÉS ECCLÉSIASTIQUES.**

### **Article 1<sup>er</sup>. Souverains pontifes.**

**II I 3. Innocent XI, 1676-1689.** - Lettres en forme de bref accordant une indulgence plénière aux fidèles, esclaves sur les galères turques. de Noël à l'octave de Pâques. 22 décembre 1683.

**II I 4. Clément XI, 1700-1721.** - Lettres en forme de bref accordant une indulgence plénière à la confrérie du Saint-Sacrement érigée dans l'église de Saint-Benoît. 19 avril 1704.

**II I 5. Clément XI, 1700-1721.** - Lettres en forme de bref accordant de nombreuses indulgences à la même confrérie. 19 septembre 1704.

**II I 6. Clément XI, 1700-1721.** - Lettres en forme de bref accordant une indulgence plénière chaque mois à la confrérie de Jésus agonisant et de Notre-Dame des Sept-Douleurs. 26 mai 1708.

**II I 7. Clément XI, 1700-1721.** - Lettres en forme de bref étendant les indulgences déjà accordées ailleurs aux fidèles qui visitent l'église des Jésuites à Constantinople aux fêtes de saint Ignace, saint François-Xavier, saint François de Borgia. 20 juillet 1708.

**II I 8. Clément XI, 1700-1721.** - Lettre en forme de bref accordant une indulgence plénière aux fidèles qui visitent, le 15 février, la chapelle du baigne de Constantinople sous le titre de saint Antoine de Padoue des captifs. 23 août 1714.

**II I 9. Clément XI, 1700-1721.** - Béatification du bienheureux Jean-François Régis. 8 mai 1716.

**II I 10. Clément XI, 1700-1721.** - Lettres en forme de bref accordant des indulgences pour les fêtes de béatification du bienheureux Jean-François Régis. 26 juin 1716.

**II I 11. Clément XI, 1700-1721.** - Lettres en forme de bref accordant à la Compagnie de Jésus de célébrer sous le rit double, l'anniversaire de son approbation, tombant le jour de la fête de saint Côme et saint Damien. 17 novembre 1717.

### **Article 2<sup>e</sup>. Congrégations romaines.**

**II K 3. Saint-Office.** - Lettre de la *S. C. Prop. Fidei* à Mgr Galani, vicaire patriarcal de Constantinople, portant communication d'un décret de la Congrégation du Saint-Office sur la *communicatio in divinis*. 28 novembre 1709. Copie.

**II K 4. Propagande.** - Lettre du cardinal Sacripanti, portant communication d'une décision de la S. C. Prop. Fidei sur la *communicatio in divinis*. 17 juillet 1723.

**II K 4 bis.** Décision de la Sacrée Congrégation. 1719.

**II K 5. Propagande et Saint-Office.** - Instruction pour les missionnaires d'Orient sur la *communicatio in divinis*. 1729. Décret sur le même sujet. 10 mai 1753. Deux pièces.

**II K 6. Propagande.** - Décret défendant à tout supérieur d'un ordre régulier de recevoir en pension dans sa maison des prêtres séculiers du rite oriental. 3 juin 1737.

**II K 9. Sacrée Congrégation des Rites.** - Décret autorisant les Pères de la Compagnie de Jésus à réciter le jeudi l'office du Saint-Sacrement, et le samedi l'office de la Conception de la Sainte-Vierge, quand ces jours sont libres. 11 mai 1754.

**II K 12. Propagande.** - Pouvoirs accordés, au R. P. Charles Léonard Périgord, supérieur des missions de la Syrie. 17 octobre 1765.

### **Article 3<sup>e</sup>. Compagnie de Jésus.**

On ne relève toujours que ce qui concerne Constantinople ou la Syrie.

**II L 2. Supérieurs généraux.** - Lettre du R. P. François Retz pour l'érection de la congrégation de la Bonne mort dans l'église Saint-Benoît de Constantinople. 24 juin 1738.

**II L 3. Supérieurs généraux.** - Lettre du P. F. Retz pour agréger la congrégation des Arméniens à Constantinople, sous le titre des Fiançailles de la sainte Vierge, à la congrégation de Rome sous le titre de l'Annonciation. 8 novembre 1750.

**II L 4. Supérieurs provinciaux.** - Correspondance du Père supérieur général des missions du Levant avec le Père préposé général de la Compagnie de Jésus. 6 pièces de 1758 à 1760 (brouillon), cotés a ; b ; c ; d ; e ; et f.

### **Circulaires nécrologiques de Jésuites morts au Levant (Relevé complet).**

**III A 5.** R. P. Giulio Mancinelli : premier missionnaire venu à Constantinople en 1583.

**III A 6.** R. P. Vabois : décédé à Constantinople en 1654.

**III A 7.** R. P. d'Aultry : décédé à Naxie le 16 janvier 1669 (R. P. Guilly).

**III A 7 bis.** Extrait d'une lettre du R. P. Emmanuel à propos du défunt R. P. d'Aultry.

**III A 8.** R. P. Boillevé, décédé à Négrepont le 10 janvier 1661.

**III A 9.** R. P. Vialar, décédé à Constantinople en 1687 (R. P. Guilly).

**III A 10.** R. P. Aymé Cheseau, décédé à Julfa le 14 septembre 1664 (R. P. Mercier).

**III A 11.** R. P. Rossiers, décédé à Négrepont le 17 juin 1667 (R. P. Richard).



- III A 12.** R. P. Ignacio Pangalo, décédé à Chio le 19 novembre 1667 (R. P. Timone).
- III A 13.** R. P. Fournier, décédé à Santorin le 16 juillet 1668 (R. P. Richard).
- III A 14.** Frère Valrad Bangen, d'origine allemande, décédé à Damas le 21 juin 1670.
- III A 15.** R. P. George Richelins, décédé à Damas le 24 juin 1670.
- III A 16.** R. P. Barthélémy Glavano, décédé à Négrepont le 22 août 1674 (R. P. Lestringant).
- III A 17.** R. P. Nicolas de Sainte Geneviève, décédé à Constantinople le 30 mars 1681 (R. P. Guilly).
- III A 18.** Frère Charles Longer, décédé à Santorin, le 24 septembre 1681 (R. P. Boissy).
- III A 19.** R. P. Michel Nau, décédé à Paris le 8 mars 1683 (R. P. Verjus).
- III A 20.** R. P. André Chappe, décédé à Négrepont le 27 mars 1684.
- III A 21.** R. P. Pierre Bernard, décédé à Constantinople le 25 janvier 1685 (R. P. L'Estringant).
- III A 22.** Frère Jean Bernis, décédé à Naxie le 21 mai 1684 (R. P. Le Maire).
- III A 23.** Frère Thomas Jean, décédé à Naxie le 25 novembre 1684 (R. P. Le Maire).
- III A 24.** R. P. Charmerlat, décédé à Santorin le 24 février 1687 (R. P. Boissy).
- III A 25.** Frère Louis, décédé à Naxie le 16 octobre 1688 (R. P. Le Maire).
- III A 26.** Frère Pierre Riquelle, décédé à Antoura le 20 septembre 1694 (R. P. Verzau).
- III A 27.** R. P. Robert Sauger, décédé à Naxie le 14 décembre 1709 (R. P. Lestringant).
- III A 28.** R. P. Richard Gorré, décédé à Chio le 2 avril 1712 (R. P. L'Estringant).
- III A 29.** R. P. Charles Le Maire, décédé à Naxie le 6 novembre 1712 (P. Balthazar Justiniani).
- III A 30.** R. P. Coudert, décédé à Alep le 11 novembre 1714 (R. P. Pierre Michel Blein).
- III B 31.** R. P. François-Xavier Champion, décédé à Ispahan le 12 octobre 1715 (R. P. L'Anglade).
- III B 32.** R. P. Saverio Timone, décédé à Chio le 14 décembre 1717 (en italien).
- III B 33.** R. P. Curnillon, décédé en Crimée le 4 juillet 1719.
- III B 34.** Frère Joseph Henry, décédé à Chamaké en Perse le 18 décembre 1721 (R. P. Bachoud).
- III B 35.** R. P. Jean Luchon, originaire de Toulouse, décédé à Naxie le 18 août 1727 (R. P. Tarillon).
- III B 36.** R. P. Jacques Bourgnon, décédé à Santorin le 7 septembre 1727 (R. P. Lucas Sirigo).
- III B 37.** R. P. Balthazar Justiniani, décédé à Naxie le 13 novembre 1728 (R. P. Tarillon).

- III B 38.** R. P. Holderman, décédé à Constantinople le 13 novembre 1730.
- III B 39.** R. P. Gabriel Chabert, décédé à Seyde en décembre 1733 (R. P. Fromage).
- III B 40.** R. P. Du Ban, décédé à Constantinople le 4 septembre 1735 (R. P. Gresset).
- III B 41.** R. P. François Tarillon, décédé à Naxie le 7 décembre 1735 (R. P. Martinelli).
- III B 42.** R. P. Duvert, décédé à Constantinople le 13 janvier 1736.
- III B 43.** R. P. Jacques Portier, décédé à Naxie le 23 janvier 1737 (R. P. Sigala).
- III 43 bis.** R. P. Portier, décédé à Naxie le 23 janvier 1737 (R. P. De Réals).
- III 43 ter.** Copie d'une lettre du R. P. Portier au R. P. Verjus, datée du 4 septembre 1692 à propos de sa guérison miraculeuse.
- III B 44.** F. Bongrain, décédé à Naxie le 19 mars 1738 (R. P. Sigala).
- III B 45.** R. P. Jean-Baptiste Soucier, décédé à Salonique le 23 juillet 1738 (R. P. Gresset).
- III B 46.** R. P. Jean-Baptiste Gaulmier, décédé à Naxie le 4 septembre 1738 (R. P. Sigala).
- III B 47.** P. Sirigo, décédé à Naxie le 23 juin 1745 (R. P. Chipier).
- III B 48.** F. Bernard Molinier, décédé à Santorin le 19 mars 1747 (R. P. Alby).
- III B 49.** F. Charles Delandre, décédé à Naxie le 3 avril 1748 (R. P. Choquin).
- III B 50.** R. P. Joseph Lazare Alby, décédé à Salonique le 11 août 1748 (R. P. De Réals).
- III B 51.** R. P. Joseph Dubois, décédé à Naxie le 30 novembre 1749 (R. P. Choquin).
- III B 52.** R. P. Joseph Sigala, décédé à Santorin le 11 mai 1751 (R. P. Nicolas Schneider).
- III B 53.** RR. PP. Marc-Antoine Charrot et Doménique Monforte, décédés à Constantinople le 11 juillet 1751 et le 2 août 1751 (R. P. Heller de Reding).
- III B 54.** R. P. Pierre Clerget, décédé à Constantinople le 10 juillet 1756 (R. P. Jean-Baptiste Lamblée).
- III B 55.** R. P. Stanislas Justinien, décédé à Smyrne le 28 septembre 1758 (R. P. Desprez).
- III B 56.** R. P. Lamblée, décédé à Constantinople le 27 août 1760 (P. Le Marchand).
- III B 57.** R. P. Ferdinand-François Cuisset, décédé à Alep le 22 août 1761 (P. Désorgues).
- III B 58.** R. P. Jean-François Choquin, décédé à Smyrne le 19 octobre 1763 (R. P. Sigala).
- III B 59.** R. P. François-Marie Bouchy, décédé à Constantinople le 4 mars 1770 (R. P. Gaudinot).
- III B 60.** F. Jacques Du Verger, décédé à Santorin, 15 février 1773 (R. P. Délenda).

**Circulaires nécrologiques de Jésuites morts en diverses provinces (Relevé complet).**

**III C 61.** R. P. Alexander Gottifridus (latin), décédé à Rome le 12 mars 1652 (R. P. Godwinus Nikhel).

**III C 62.** R. P. Henri de la Borde, décédé en Guadeloupe-Île de Saint-Christophe le 20 avril 1666 (R. P. Grillot).

**III C 63.** R. P. François Berthelot, décédé à Paris le lundi 27 septembre 1666 (R. P. Castillon).

**III C 64.** R. P. François Stuart, décédé à Paris le 23 novembre 1666 (R. P. André Castillon).

**III C 65.** R. P. Philippe Labbé, décédé à Paris le 17 mars 1667.

**III C 66.** R. P. Louis Charpentier, décédé en Guadeloupe-Île de Saint-Christophe le 4 juin 1669 (R. P. Gérard Brion).

**III C 67.** R. P. Charles Lallemant, décédé à Paris le 18 novembre 1674 (R. P. Jean Mouret).

**III C 68.** R. P. Jean Ferrier, décédé à Paris le 29 octobre 1674 (R. P. Jean Mouret).

**III C 69.** R. P. Jacques de Marsault, décédé à Paris le 1<sup>er</sup> juin 1676.

**III C 70.** R. P. François de la Fallière, décédé à Paris le 29 novembre 1678 (R. P. Deschamps).

**III C 71.** R. P. Jacques Daverdouin, décédé à Pontoise le 6 décembre 1678.

**III C 72.** R. P. Louis Gaubert, décédé à Québec le 21 juillet 1679.

**III C 73.** R. P. Joseph Berard, décédé en mer le 30 août 1679.

**III C 74.** F. David de Chaumont, décédé à Paris le 23 novembre 1679 (R. P. Pommereau).

**III C 75.** R. P. Jean-Baptiste de la Barre, décédé à Paris le 11 janvier 1680 (R. P. Deschamps).

**III C 76.** R. P. Jacques Rouët, décédé à Paris le 21 mai 1680 (R. P. Deschamps).

**III C 77.** R. P. Gabriel Drouillettes, décédé à Québec le 8 avril 1681.

**III C 78.** R. P. Jean-Paul Oliva, décédé à Rome le 26 novembre 1681 (R. P. Charles de Noyelles).

**III C 79.** R. P. Claude Boucher, assistant, décédé à Rome, le 25 novembre 1683.

**III C 80.** R. P. Dominique Bouhours, décédé à Paris le 5 juin 1702 (R. P. Hesdin).

**III C 81.** R. P. Louis Bourdaloüe, décédé à Paris le 13 mai 1704 (R. P. Martineau).

**III C 82.** R. P. François de la Chaize, confesseur du roi, décédé à Paris le 20 janvier 1709 (R. P. Daniel).

**III C 83.** R. P. Paul Segneri, décédé à Sini Gaglia dans le duché d'Urbino le 15 juin 1713.

**III C 84.** R. P. Pierre Megret, décédé à Paris le 13 mars 1716 (R. P. Labbé).

**III C 85.** F. Charles François Benjamin Desgennes, novice, décédé à Paris le 15 mars 1716 (R. P. Antoine Juda).

**III C 86.** R. P. François Beuth, décédé à Macao le 19 avril 1747 (R. P. André Forgeot).

#### **Article 4<sup>e</sup>. Authentiques des reliques de Saint-Benoît.**

**III D 1.** Authentique de reliques. - Côte d'un des saints Martyrs compagnons de saint Denis, signé de Blaise Paul, archevêque de Larissa et vicaire apostolique de Constantinople. 2 janvier 1756. Scellé.

**III D 2.** Authentique de reliques. - Cheveux de saint Maurice, un crâne et deux os issus du sarcophage des saints Martyrs de Thèbes, signé de Richard Rosport, doyen de la collégiale de Saint-Paul. 12 octobre 1651. Scellé.

**III D 3.** Authentique de reliques. - Saint Martial et saint Victorin, martyrs, signé du frère Thomas Cervioni, évêque de Porphyre, ancien général des Ermites de Saint-Augustin. Rome, 13 mars 1733. Scellé.

**III D 4.** Authentique de reliques. - Os de la jambe de saint Firmin et de sainte Perpétue, signé du frère Domenico Maria Salvinus, évêque de Naxiva. 5 janvier 1735. Scellé.

**III D 5.** Authentique de reliques. - Extrait du corps de saint François-Xavier, apôtre des Indes, signé du préposé général de la Société de Jésus. 2 avril 1737. Scellé.

**III D 6.** Authentique de reliques. - Extrait de la Sainte-Croix et ossements de saint Roch, signé de Blaise Paul, archevêque de Larissa et vicaire apostolique de Constantinople. 30 mai 1756. Scellé.

**III D 7.** Authentique de reliques. - Ossements des saints Pacifique, Fauste, Gandiose et Maxime, signé du frère Sylvestre Merani, évêque de Porphyre, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin. Scellé.

**III D 8.** Authentique de reliques. - Crâne de saint Coronat, martyr, signé du frère Sylvestre Merani, évêque de Porphyre, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin. 15 septembre 1747. Scellé.

**III D 9.** Authentique de reliques. - Ossements de saint Firmin, martyr, signé de Blaise Paul, archevêque de Larissa et vicaire apostolique de Constantinople. 20 février 1756. Scellé.

**III D 10.** Authentique de reliques. - Chemise de saint Ignace, parcelle des entrailles de saint François-Xavier, signé du frère François Antoine Razolini, de l'ordre des Frères Mineurs Conventuels, évêque de Santorin et vicaire apostolique de la Mer Egée. 10 mai 1744. Scellé.

**III D 11.** Catalogue des saintes reliques de la Résidence des Pères Jésuites de Galata. 1720. Note des Archives du Collège Saint-Benoît : (In fine). De toutes les reliques du temps des pères Jésuites, il en reste, en 1893, quatre dans deux reliquaires de la sacristie. L'un contient des ossements de saint Gaudentius et de saint Siméon, martyrs ; l'autre une portion du crâne d'un des compagnons de saint Denis et un os de saint Venturinus, martyr.

### 3<sup>E</sup> PARTIE : DOCUMENTS HISTORIQUES.

#### Constantinople.

**III E 1.** Mémoire sur l'établissement des Pères Jésuites à Constantinople et à Smyrne.

**III E 2.** Mémoire sur l'établissement des Pères Jésuites à Galata en 1583.

**III E 2 bis.** Copie de l'acte du baron de Germiny.

**III E 2 ter.** Traduction de l'acte précédent, en italien.

**III E 3.** Note sur les premiers Pères Jésuites envoyés au Levant.

**III E 4.** Note sur les relations entre la France et la Sublime Porte au temps des Pères Jésuites.

**III E 5.** Recueil de diverses pièces communiquées par les héritiers de Mgr Perpignan, évêque de Tine, vicaire apostolique en 1609-1010 : vœu des Pérotés de transformer Saint-Benoît en hôpital et de transférer les Pères Jésuites à l'église de Saint-Sébastien. Treize pièces.

**III E 6.** Relation des missions des Pères Jésuites au Levant, de 1583 à 1616.

**III E 7.** Lettre du R. P. d'Aultry sur la distribution d'ornements liturgiques donnés par des bienfaiteurs. Constantinople, 22 mai 1643.

**III F 8.** Personnel des missions de Grèce et de Syrie en 1662.

**III F 9.** Manuscrit italien prouvant la légitime possession de S. Benoît, vers 1669.

**III F 10.** Mémoire indiquant le moyen de remédier à un *batti-chérif* hostile aux Pères Jésuites, rendu par le Sultan Moustafa, vers 1696.

**III F 11.** Relation d'une solennité faite à Paris à la maison professe des Pères Jésuites, pour les missions du Levant, le 25 novembre 1703.

**III F 12.** Copie d'un rapport du R. P. Gresset, supérieur de Constantinople, au R. P. Le Camus sur la situation des Pères Jésuites après l'incendie de 1731. 7 septembre 1732.

**III F 13.** Relevé des dépenses pour réparer toutes les ruines de l'incendie de 1731. 17 septembre 1745.

**III F 14.** Notes et observations détaillées sur les immeubles des Pères Jésuites en 1755. Copie. Deux cahiers.

**III F 15.** Livre des Relations, attribuée au R. P. Martin et supposée dater de 1653. Suivi de diverses notices sur les résidences de Constantinople, de Grèce, de Syrie, et de Perse entre 1583 et 1756. (Un volume couvert en parchemin). Recueil contenant en particulier les *Litteræ annuæ* de la Résidence de Constantinople en 1652 (pp. 249-263), mémoire présenté par le P. d'Aultry (pp. 421-424).

**III F 16.** Lettre du F. Lacaussade, missionnaire à Naxie à un père de Constantinople. 1<sup>er</sup> octobre 1776.

**III F 17.** Extraits d'anciens mémoires sur les origines de la mission de Constantinople, par M. Vicherat.

**III F 18.** Relations inédites des missions de la Compagnie de Jésus dans le Levant. (Un volume imprimé à Paris par le R. P. Carayon, 1864).

**III F 19.** Registre du bague de Constantinople, 1740-1775. Un volume in-4°.

### **Crimée.**

**III G 20.** État de la mission des Jésuites en Crimée au temps du R. P. Du Ban. État sur la pratique religieuse des chrétiens de la mission. Divers rites.

**III G 21.** Lettre du R. P. Du Ban à M. Brüe, secrétaire interprète du roi et chancelier de l'ambassade du roi de France à la Sublime Porte. Demande de nomination d'un consul, à la faveur des chrétiens.

**III G 22.** Lettre du R. P. Du Ban adressée au R. P. de Colonia concernant l'établissement d'une chapelle privilégiée.

**III G 23.** Lettre du R. P. Du Ban adressée au maréchal d'Ixelles concernant l'établissement d'une chapelle privilégiée.

**III G 24.** Lettre écrite par le R. P. Louis Labbé, recteur de Saint-Louis-le-Grand et supérieur des pays du Levant et le R. P. Thomas Charles Fleuriau, adressée à Jean Thomas, conseiller du roi honoraire au siège présidial du Châtelet de Paris, concernant une donation entre vifs.

**III G 25.** Lettre du R. P. Le Camus adressée au R. P. La Tour, sur une rente allouée à la mission de Crimée. Paris, 1<sup>er</sup> avril 1740.

### **Chio.**

**III H 26.** État des biens stables dont la mission des Pères Jésuites à Chio jouissait avant la reprise de l'île par les Turcs.

**III H 27.** Mémoire du R. P. Bertrand Martin, chapelain et supérieur de la mission des Pères Jésuites concernant la confiscation de leurs biens en 1695.

**III H 28.** Réponse aux mémoires du R. P. Martin concernant la confiscation des biens stables des Pères Jésuites par le mufti de Chio.

**III H 29.** Mémoire pour la mission de Chio sur la possession des biens des Pères Jésuites.

**III H 30.** Mémoire de l'évêque de Chio, en italien.

**III H 31.** Mémoire sur la mission de Chio et de la destruction en 1695 par les Turcs de toutes les églises de l'île.

**III H 32 à III H 34.** État des biens de la mission de Chio, en italien.

### **Santorin.**

**III H 35.** Témoignage d'un feu et d'une odeur miraculeuse sortis d'un crucifix à Santorin en 1650.

**III H 36.** État de la mission des Pères Jésuites à Santorin en 1732, en italien.

**Naxie.**

**III H 37.** Lettre de l'évêque de Naxie, pour y établir les Pères Jésuites. En grec. 28 septembre 1627.

**XXV-38.** Livre des Relations de la Mission de Naxie (1627-1643). Catalogue Gorlin.

**1<sup>ère</sup> Partie.** Relation de ce qui s'est passé à la résidence de Naxie de 1627 à 1643.

Préface.

De l'état temporel de l'île de Naxie.

Des vices principaux qui règnent dans cette ville.

Des vertus et bonnes qualités des Naxiotes.

De l'état du christianisme à Naxie.

De l'établissement de la Compagnie de Jésus à Naxie.

De ce qui s'est fait pour l'ornement spirituel et matériel de notre église.

De ce qui manque à notre église pour son entier établissement.

Des exercices spirituels qui se pratiquent en la chapelle de Notre-Dame.

Des fêtes qui se célèbrent avec plus de solennité en notre chapelle.

Des grâces que fait Notre-Seigneur.

De l'école.

De l'emploi spirituel de nos Pères en l'église cathédrale et des fruits.

De la solennité de la Fête-Dieu.

De ce que font les Pères de notre compagnie pour les Grecs.

Des missions qui se font aux villages.

De ce qui se fait hors de Naxie.

Des contrariétés qu'a endurées cette résidence de Naxie.

Des moyens de bien faire les missions.

De ce qui arrive de plus particulier cette année. 1643.

**2<sup>e</sup> Partie.** Documents divers sur la même époque.

Extrait d'une lettre au Père Danjou au Père d'Aultry. 23 juin 1643.

Miracle d'une femme qui après avoir été vingt-sept jours en travail d'enfant, fut délivrée par l'intercession de saint Ignace. 27 mai 1631. En grec.

*Litterae annuae residentia Naxiensis anni 1637.*

*Idem 1638 - 1641.*

Lettre du Père Hardy de Naxie au Père Mauconduit de La Flèche. 14 septembre 1641.

*Residentia Naxiensis. 1641.*

Etablissement de l'île de Naxie. Ecrit à Paris en 1642.

Relation de ce qui s'est passé en une mission par les villages. Août 1641.

Extrait d'une lettre du Père Fournier. 6 novembre 1641.

Donation de la chapelle de la Casazza. Lettre de l'archevêque. 1627.

*Idem.* Bref du pape Urbain VIII. 5 avril 1628.

Commandement du Grand Seigneur pour la résidence de Naxie. 1632.

Copie d'un testament en grec. 1630.

Acte en italien. 17 décembre 1577.

Acte en italien. 19 décembre 1632.

Acte en italien.

Vente d'un jardin et autres pièces.

Meubles de la résidence de Naxie. 29 janvier 1638.

Meubles envoyés à Naxie. 1643.

Livres de la bibliothèque de Naxie.

Avis pour les Ursulines.  
Décès de Monsieur François Silvestre.  
Description de Naxie par le Père Albert.

**XXV-50.** Partie des *Relations de Syrie* concernant Naxie (1650-1655).

*Nota.* Ce volume relié en parchemin est en très mauvais état. La première moitié, séparée en feuillets détachés, est indiquée par la numérotation des cahiers.

**Cahier 4.** Pièces relatives à la donation de M. Maistre en faveur de Naxie. 1650-1655.

**Cahier 5.** Pièces relatives à la visite apostolique du Père Bernard, Capucin.

Refus des Pères Jésuites de Naxie de se soumettre à cette visite, en vertu de leur exemption. 1651-1652.

**Cahier 6.** Rapport de Mgr Raphaël à Rome, au sujet d'un mariage. Cas de nullité et de dispense *in radice*. 30 mai 1653.

**Cahiers 7 à 15.** Correspondance du Père Gaspard Emmanuel avec le Père d'Aultry. 1652-1655.

**III I 39.** Relations de la résidence de Naxie, années 1654-1655. Plan d'un séminaire que Mgr Antoine Justiniani, archevêque de Naxie, projette d'établir à Naxie. 1713.

**III I 40.** Factum imprimé de la communauté des habitants de Naxie, contenant des instructions touchant l'établissement d'un monastère d'Ursulines en cette île, présenté aux Ursulines de Paris le 3 mai 1686.

Mémoire historique de ce qui s'était passé au sujet de ce projet d'établissement jusqu'au 23 février 1724.

**III I 41.** Lettre du Père Martin au Père Gresset, concernant les biens stables des Pères Jésuites dans l'île de Naxie et les différentes estimations qui en avaient été faites. 10 juin 1731.

**III I 42.** Lettre du Père Lichtle au supérieur général à Constantinople, concernant deux embarras faits aux Ursulines pour leur bâtisse. 19 septembre 1757.

**III I 42 bis.** Plan explicatif de la lettre.

**III I 43.** Relation des principaux faits qui se sont passés à Naxie pendant trois ans, avec l'archevêque de Naxie. Affaire du baron de Lastic, seigneur du Vigouroux. Affaires de religieuses. Affaires des Pères Jésuites. Affaires capitulaires.

**III I 44.** Mémoire en faveur du baron de Lastic du Vigouroux au sujet de son affaire avec la veuve Summaripa et l'archevêque de Naxie.

**III I 45.** Points importants à insérer dans un contrat de vente.

**Tinos.**

**III I 46.** Testament en faveur de la mission de Tinos. En italien. 9 octobre 1739.

**III I 47.** Extraits de plusieurs lettres des missionnaires de Tinos concernant les comptes. 1754.

**III I 48.** Document en grec concernant la mission de Tinos.

**III I 49.** Informations confidentielles du Père Gaudinot et d'autres Pères Jésuites concernant Tinos. 1770.



## **Syrie.**

**XXV-50.** Relations de Syrie, 1654-1655. Un volume en très mauvais état.

Lettres des Pères Jésuites en mission à Alep et à Damas, 1655.

Résidence d'Alep.

Lettre écrite à Louis XIV par le patriarche du Mont-Liban.

Mémoire du R. P. Gabriel pour le Mont-Liban.

Situation des druzes du Mont-Liban, 1651.

Envoi des enfants maronites au collège de Rome.

*Quomodo possit promoveri collegium maronitarum.*

Lettres de Damas, 1646-1648.

Lettres de Seyde, 1652-1657.

Lettres d'Alep, 1653.

Lettre de Tours sur la Syrie, 1644.

Catalogue des livres envoyés en Syrie, 1644.

## **Alep.**

**III J 51.** Lettres du R. P. Nau, sur les débuts de la mission d'Alep. 1677. Deux pièces.

**III J 52.** Mémoire sur la mission des Pères Jésuites à Alep depuis leur installation en 1615.

## **Antoura.**

**III J 53.** Ordonnance du R. P. Retz confirmant l'érection du séminaire d'Antoura, déjà approuvée par le R. P. Tamburini en 1728.

**III J 54.** Pétition des chrétiens maronites pour obtenir un séminaire à Antoura. 16 août 1733.

**III J 55.** Donation faite par un Père Jésuite en faveur du séminaire d'Antoura 3 juillet 1740.

## **Smyrne.**

**III J 56.** État de la mission des Pères Jésuites à Smyrne.

## **Salonique.**

**III J 57.** État de la mission des Pères Jésuites à Salonique.

## **Arméniens.**

**III K 58.** Lettre du R. P. Braconnier au R. P. Fleuriau sur la persécution des Arméniens en 1704.

**III K 59.** Relation du martyre de deux arméniens catholiques à Constantinople, le 17 novembre 1734 et le 25 novembre 1735.

## **Documents divers.**

**III K 60.** Mémoire adressé par l'ambassade au roi de France à Constantinople

**XXXIII – 22.** Partie de l'*Histoire de St Benoît* connue sous le nom d'*Histoire du P. Lamblée, s.j.*

État des maisons en 1755 et sqq.  
Notes du R. P. Gaudinot.

## II<sup>E</sup> SECTION :

### SAINT-BENOÎT, DE LA SUPPRESSION DES RR. PP. JÉSUITES À LA PRÉFECTURE APOSTOLIQUE DE M. HEURTEUX 1773-1781.

#### 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE : DOCUMENTS OFFICIELS DES AUTORITÉS CIVILES.

#### Article 1<sup>er</sup>. Gouvernement français : rois, ministres, Conseil d'État.

**IV A 3.** Lettre de M. de Sartines au supérieur général de la mission : dispositions pour le voyage préparatoire de M. Viguiier au Levant. 13 juillet 1778. Copie.

**IV A 4.** Lettre de M. de Sartines à M. Jacquier, supérieur général. Décision de payer les frais de voyage de M. Viguiier. 4 octobre 1779. Copie.

**IV A 5.** Correspondance de M. de Saint-Didier avec M. Viguiier pour les négociations concernant le remplacement des Pères Jésuites. 1779-1780. Six lettres.

**IV B 6.** Arrêt du roi en Conseil d'État, établissant la Congrégation des Lazaristes à la place des Pères Jésuites au Levant et leur accordant les mêmes droits et privilèges. Versailles, 23 décembre 1780.  
Signé : Lacroix-Castries.

**IV B 6 bis.** Commission sur arrêt, scellé au précédent. Signé : Louis.

**IV B 6 ter.** Copie de cet arrêt, collationné à l'original par M. Viguiier. 5 mars 1783.

**IV B 6 quater.** Copie de cet arrêt, collationné à l'original. 1831.

**IV B 7 et IV B 7 bis.** Double copie de l'arrêt du roi en Conseil d'État, confirmant la vente des biens des missions du Levant au profit des créanciers des Pères Jésuites, sauf une indemnité de 600 000 livres à payer par eux. Versailles, 21 décembre 1780. Signé : Lacroix-Castries.

**IV B 8.** Extrait des registres du Parlement de Provence. Enregistrement de l'arrêt du roi en Conseil d'État du 23 décembre 1780. Aix, 16 janvier 1781.

**IV B 10.** Extrait des registres du Conseil d'État. Arrêt déduisant des 600 000 livres dues par les créanciers des Pères Jésuites, la somme de 413 015 livres. Les créanciers restent débiteurs, au profit des missions, de 186 985 livres. Versailles, 21 mars 1782.

**IV B 10 bis.** Copie conforme des actes du IV B 10.

**IV B 11 et IV B 11 bis.** Double extrait des registres du Conseil d'État. Arrêt attribuant aux missions des Pères Lazaristes du Levant la totalité des 200 000 livres provenant des biens des Jésuites à Cayenne, pour compenser les réductions établies par l'arrêt du 21 mars. Versailles, 2 août 1782.  
Signé : Lacroix-Castries.

**IV C 12.** Constitution d'une rente de 16 000 livres au principal du denier 25 de 400 000 livres aux missions du Levant des Pères Lazaristes, en remplacement des biens des Pères Jésuites.

**IV C 12 bis.** Copie conforme des actes du IV C 12.

**IV C 14.** Ordonnance du roi, pour faire exécuter le bref du souverain pontife qui confie les missions du Levant aux Pères de la Mission en remplacement des Pères Jésuites). Versailles, 21 décembre 1782. Signé : Louis, et plus bas : Lacroix-Castries. Enregistré au Parlement de Provence, 30 janvier 1783.

**IV C 17.** Extrait des registres du Parlement de Provence. Vérification et enregistrement du bref du pape et des lettres du roi, subrogeant les Pères Lazaristes aux Pères Jésuites pour les missions au Levant. Aix, 30 janvier 1783.

**IV D 21.** Lettre de M. de La Luzerne à M. Viguiier, concernant les réclamations des chrétiens maronites au sujet des revenus d'Antoura. Versailles, 21 février 1788.

**IV D 21 bis.** Traduction de deux lettres du R. P. Retz, supérieur général des Jésuites, sur la fondation d'Antoura, 1735.

**IV D 22.** Lettre de M. de Montmorin à M. Viguiier, pour lui communiquer les réclamations des chrétiens maronites au sujet d'Antoura. 19 septembre 1787.

**IV D 36.** Extrait des registres du Conseil d'État. Arrêt du Conseil, fixant à 200 000 livres l'indemnité due aux créanciers des Pères Jésuites pour les biens de Cayenne, et ordonnant de prélever sur cette somme ce qui reste dû aux missions du Levant. L'intérêt en sera payé à cinq pour cent par la Marine. 3 mai 1782.

## **Article 2<sup>e</sup>. Ambassades et Consuls.**

**IV E 1.** Lettre du comte de Saint-Priest à M. Ruffin, consul de Crimée pour le charger de l'administration provisoire de Saint-Benoît, après la suppression des Jésuites. Thérapia, 17 octobre 1773.

**IV E 2.** Observations historiques par M. Ruffin, sur l'établissement des Pères Jésuites à Saint-Benoît, pour prouver qu'après leur suppression, Saint-Benoît revient de droit au gouvernement français.

**IV E 3.** Extrait d'une lettre du comte de Saint-Priest au ministère de la Marine : le projet de choisir les Prêtres des Missions Étrangères pour succéder aux Pères Jésuites ayant échoué, il propose pour le première fois la Congrégation de Saint-Lazare et développe ce projet. 4 février 1774.

**IV E 5.** Note sur les fondations de S. Benoît, présentées au comte de Saint-Priest par M. Laroche, administrateur provisoire, avec la réponse sommaire de l'ambassadeur. 13 février 1773.

**IV E 6.** Copie d'une lettre du comte de Saint-Priest à M. de Vergennes, annonçant que le supérieur général des Lazaristes est disposé à accepter la mission du Levant et le prie de suivre cette affaire. Paris, 13 janvier 1778.

**IV H 47.** Lettre de M. de Wallembourg, internonce impérial, au R. P. Delenda lui annonçant un succès complet pour l'expulsion des Pères Lazaristes de Saint-Benoît. 24 juin 1793.

**IV I 53/1 à IV I 53/5.** Consulat du Caire. Dossier des actes consulaires relatifs à l'ancienne mission des Pères Jésuites au Caire.

**IV I 53/1.** Acte de vente et donation d'une maison aux Pères Jésuites. 1<sup>er</sup> décembre 1752.

**IV I 53/2.** Procès-verbal de l'ouverture du testament du R. P. Grimod, décédé au Caire. 16 août 1788.

**IV I 53/3.** Procès verbal de la levée des scellés sur la maison habitée par celui-ci. 23 septembre 1788.

**IV I 53/4.** Inventaire des effets du R. P. Grimod. 23 septembre 1788.

**IV I 53/5.** Suite de cet inventaire.

**IV J 64.** Consulat de Seyde. Antoura. Copie d'une lettre de M. Arasy à M. de Castries. Décès du R. P. Cuénot à Antoura. Inventaire après sa mort. Explication pour le règlement de ses comptes. Refus de trois Pères Jésuites de Damas de venir le remplacer. 16 novembre 1781.

**IV J 64 bis.** Copie de trois lettres de Marseille au dit Père, à l'appui des explications ci-dessus.

#### **Article 5<sup>e</sup>. Titres de propriété, actes administratifs et financiers.**

**V D 1.** Constantinople. *Ikrar* de Hagi Kircor, reconnaissant qu'il a reçu des Pères Jésuites le prix de reconstruction de sa maison et qu'elle leur appartient en toute propriété. Année 1110 de l'Hégire.

**V D 1 bis.** Traduction.

**V S 171.** Contrat de location de la maison qu'occupaient les Pères Jésuites. Seyde, 27 août 1781.

**V S 172/1 à V S 172/9.** Recueil de pièces concernant la mission de Syrie, recueillies à Damas par M. Poussou et légalisées par le consulat de France. 14 janvier 1830.

**V S 172/1.** Lettre du R. P. Retz, général des Jésuites, pour la fondation du séminaire d'Antoura.

**V S 172/2.** Déclaration du patriarche maronite, qui reconnaît que les Pères Lazaristes sont héritiers des Pères Jésuites et leur ont succédé dans leurs droits. 20 septembre 1792.

**V S 172/3.** Lettre du R. P. Retz, général des Jésuites, pour la fondation de la maison de Zghorta, près de Tripoli. 10 décembre 1735.

**V S 172/4.** Acte par lequel l'évêque Georges Benjamin constitue le supérieur de Tripoli et ses successeurs procureurs de ses biens. 30 novembre 1714.

**V S 172/5.** Lettre de l'évêque Georges Benjamin après son entrée dans la Compagnie de Jésus. 14 septembre 1729.

**V S 172/6.** Extrait d'une lettre de l'évêque Georges Benjamin au supérieur de Tripoli. 16 juin 1739.

**V S 172/7.** Billet du cheikh de Zghorta, sur la donation de l'église Saint-Georges et de ses biens. Année 1156 de l'Hégire.

**V S 172/8.** Billet des prêtres et habitants de Zghorta, par lequel ils cèdent aux Jésuites la maison dite de Saint-Joseph avec ses dépendances. Année 1136 de l'Hégire.

**V S 172/9.** Billet du cheikh de Zghorta, par lequel il livre aux Jésuites l'école de Zghorta. Année 1136 de l'Hégire.

## 2<sup>E</sup> PARTIE : DOCUMENTS OFFICIELS DES AUTORITÉS ECCLÉSIASTIQUES.

### Article 1<sup>er</sup>. Souverains pontifes.

**VI B 9.** Rescrit du pape Clément XIII accordant des indulgences à gagner dans les églises des Pères Jésuites, dans les pays soumis aux Turcs, pour exciter la dévotion au Sacré-Cœur. 29 mars 1768.

**VI B 10.** Rescrit du pape Pie VI confirmant les indulgences ci-dessus. 29 décembre 1777.

### Article 2<sup>e</sup>. Congrégations romaines.

**VI F 6.** Copies de trois décrets de la Propagande sur la dépendance des missionnaires à l'égard du vicaire patriarcal de Constantinople :

**1.** Les religieux missionnaires ne peuvent administrer les sacrements paroissiaux sans permission de l'Ordinaire. **2.** Les Pères Jésuites ne peuvent prêcher, même dans leur église, sans permission du vicaire patriarcal. 7 novembre 1672. **3.** Confirmation du précédent. Le vicaire patriarcal peut suspendre la permission de prêcher, même pour des raisons occultes. 17 mars 1710.

**VI F 9.** Ordre de la Propagande communiquant la formule d'abjuration que les prêtres schismatiques ou hérétiques doivent signer publiquement. Communiqué aux Pères Jésuites par Mgr Raphaël di Valle, vicaire patriarcal. 26 octobre 1748.

**VI F 16.** Lettre du cardinal Spinelli au vicaire patriarcal, protestant contre la pratique de quelques Jésuites qui permettaient aux Arméniens d'aller aux églises schismatiques, et ordonnant de maintenir les décrets sur la *communicatio in divinis*. 26 février 1763.

**VI G 21.** Mémoires de la Propagande adressés aux souverains pontifes au sujet des biens des Pères Jésuites en Orient après leur suppression :

**1.** Mémoire protestant contre les prétentions des ambassadeurs de France à Constantinople de s'emparer des biens des Pères Jésuites.  
**2.** Mémoire tendant à reconnaître que la plupart de ces biens, dus en partie aux générosités venues de France, sont impuissants à entretenir les missions, et à céder aux prétentions des rois de France, qui se chargent en retour de l'entretien de ces missions qui seraient confiées aux Lazaristes. Premier mémoire, 26 novembre 1775. Second mémoire, sans date.

**VI G 26.** Décret de la Propagande substituant les Pères Lazaristes aux Pères Jésuites dans les missions du Levant. 22 novembre 1782.

**VI G 26 bis.** Traduction.

**VI G 27.** Propagande. - Mémoire au Souverain Pontife, exposant la nécessité d'un accord avec le Gouvernement français, pour régler les revenus des Pères Lazaristes en Orient et pour déterminer leurs résidences et leurs œuvres. (Dans ce mémoire, les Pères Jésuites sont formellement accusés par la Propagande d'avoir caché des fonds et d'avoir soustrait les pièces qui en prouvaient l'existence). Sans date.

**VI I 43.** Propagande. - Décret rétablissant les Pères Lazaristes, après leur expulsion, dans leurs droits sur Saint-Benoît.

### **Article 3<sup>e</sup>: Épiscopat, ordres religieux.**

**VII A 14.** Billets de la Chancellerie à M. Renard, concernant l'expulsion des Lazaristes. 12, 13 et 15 octobre 1798. Trois pièces.

**VII A 16.** Copie d'une lettre particulière de Mgr Fronton à la Propagande sur le compte des administrateurs de Saint-Benoît pendant la Révolution. 10 octobre 1801. (Communiquée à M. Vicherat à Rome et copiée par lui, 9 décembre 1801).

**VII A 17.** Deux lettres à M. Ruffin, chargé d'affaires :

1. Notification du décret

de la Propagande rétablissant les Lazaristes à Saint-Benoît, 14 octobre 1802.

2. Protestation contre l'irrégularité commise par M. Ruffin, installant M. Renard avant d'avoir reçu cette notification. 19 octobre 1802.

### **Article 5<sup>e</sup>. Procure de la Province de Constantinople.**

**X A 1.** Bilan de l'église Saint-Benoît de Galata, d'après les comptes rendus par le R. P. Gaudinot, ancien supérieur des Jésuites et affirmé par M. Ruffin, nommé administrateur des biens de la mission. 3 décembre 1773.

**X A 2.** Inventaire général de tous les biens meubles, appartenant à la maison des Jésuites de Constantinople par M. Ruffin. 6 avril 1774.

**X A 7.** Livre des dépenses quotidiennes, commencé par le R. P. Gaudinot le 1<sup>er</sup> janvier 1772, continué par M. Ruffin, premier administrateur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1774.

**X A 9.** Livre des locations et loyers, copié par M. Ruffin sur celui du R. P. Gaudinot le 25 octobre 1773.

**X C 17.** Pensions des Pères Jésuites. 1784-1786. Trois pièces.

**X C 23.** Comptes de MM. Gimon frères à Marseille avec M. Viguiier, pour les pensions des Pères Jésuites. 1783-1785.

**X C 24.** Comptes et correspondances des Pères Jésuites avec MM. Viguiier et Dejean, relatifs au paiement de leurs pensions. 1763-1790. 36 pièces non numérotées.

**X D 29.** Cahier des recettes de Saint-Benoît sous l'administration du R. P. Delenda (1793-1797). 29 janvier-30 juin 1793. Cinq pièces non numérotées.

**X D 30.** Cahier des dépenses du R. P. Delenda (1793-1797).

**X D. 31.** État comparé de Saint-Benoît à l'arrivée de M. Viguiier en 1781 et à son départ en 1793 : entrée en fonction du R. P. Delenda en 1793 et au moment où il a résigné l'administration, entre les mains de M. Renard en 1797. (M. Renard n'a été nommé définitivement qu'en 1802).

**X G 66.** Pièces établissant les revenus du séminaire Saint-Élie à Antoura à la suppression de l'Ordre des Jésuites en 1763. Quatre pièces.

## **Article 6<sup>e</sup>. Documents historiques : Mémoires et relations.**

**I A 1.** Relation du voyage de M. Viguier pour visiter les résidences des Pères Jésuites, avant l'acceptation de la Mission du Levant. Copies de lettres envoyées de Salonique, Smyrne, Marseille et Sens. 1778-1779.

**I A 2.** Mémoire de M. Viguier : Relevé des revenus et dettes des maisons des Jésuites et découverte d'un capital conservé par les Pères Jésuites français depuis dix-sept ans sous séquestre entre les mains de leurs créanciers. Opposition de la Propagande. 1779.

**I A 2 bis.** Copie.

**I A 3.** Résumé du précédent. Sans date.

**I A 4.** Extrait ou précis de divers documents, relevé des rentes obtenues par les Pères Jésuites pour les missions du Levant.

**I A 5.** Rapport à M. de Sartines, d'après les mémoires précédents. Suivi d'une note favorable. Réponse de M. de Sartines le 3 décembre 1779. Communiqué aux syndics des créanciers des Pères Jésuites.

**I B 6.** Réplique de M. Viguier au mémoire en faveur des créanciers des Pères Jésuites, contre les Missions du Levant. Sans date.

**I B 7.** Précis de cette réplique. Sans date.

**I B 8.** Réflexions de M. Viguier sur les réponses des syndics de l'Union des créanciers des Pères Jésuites. Sans date.

**I B 9.** Réclamation de M. Viguier en faveur des missions du Levant, contre les prétentions des créanciers. Sans date.

**I B 10.** Mémoire historique concernant la cession des missions du Levant aux Pères Lazaristes : Fondation de la mission des Pères Jésuites ; leurs emplois, le nombre de leurs établissements, leurs chefs-lieux, leurs revenus – État des missions après la suppression – Décision relative à la rentrée des biens saisis par leurs créanciers, union de ces biens à la Congrégation de Saint-Lazare, démarches à Rome, obstacles apportés par les créanciers, décision rendue contre eux – But que doit remplir la Congrégation : nécessité d'un seul chef, résidant à Constantinople. Demande d'union à la mission française des missions italiennes de Syrie et de Tinos – Tableau statistique de la religion en Orient. Sans date.

**I B 11.** Lettre de M. Viguier aux évêques de France : appel à leur générosité en faveur des catholiques et missions d'Orient. Paris, 10 octobre 1782.

**XI B 12.** Précis historique par M. Viguier. Récit détaillé de l'affaire jusqu'en 1782. 30 décembre 1782.

**XI B 12 bis.** Copie.

**XXXIII-22.** Mémoires de Saint-Benoît, commencés par les Jésuites et continués par les Pères Lazaristes.

**1<sup>re</sup> Partie.** Par le R. P. Lamblée (commencée en 1766).

1. Notes et observations sur les missions des Pères Jésuites en 1755.

2. Observations du R. P. Gresset sur les maisons.

3. Notes sur chaque maison.

4. Les choses qui restent à faire dans la maison.

**2<sup>e</sup> Partie.** État des maisons en 1773 et les années suivantes, par un Père Jésuite. La suite ayant été reprise par les Pères Lazaristes, jusqu'en 1866.

**XXXIII-23.** Précis de l'Histoire de Saint-Benoît, par M. Sinan (Les cinq premiers chapitres composés de 32 pages sur la Mission des Pères Jésuites).

**XXXIII-24.** Histoire de la maison de Saint-Benoît, par M. Romon, 1890.

**1<sup>ère</sup> partie.** Saint-Benoît sous les Pères Jésuites (13 chapitres, 264 pages).

**XI C 30.** Note sur l'église et la maison Saint-Benoît de Constantinople, par M. Davier. Sans date.

**XXXIV-42.** Grand registre de M. Faveyrial (pp. 132 et sqq : Séjour du R. P. Richard, à Bébek pendant six mois) – Séjour à la suite duquel fut décidée à Rome l'ouverture du collège Sainte-Pulchérie.

**XXXIV-44.** Chronique de Saint-Benoît de 1831 à 1860, par M. Bonnier (p. 154 : Épidémie de choléra ; intrigues des Jésuites, 1855).

**XI F 80.** Correspondance du R.P. Parabère, aumônier en chef de l'Armée d'Orient (guerre de Crimée). 1854-1855. Dix lettres.

**XXXIV-85.** Copie, par M. Faveyrial, des lettres officielles relatives aux ambulances de l'armée d'Orient, 1854-1856 (p. 173 : Conduite des Pères Jésuites pendant la guerre de Crimée ; p. 187 : Note sur le R. P. Parabère, aumônier en chef ; lettre de l'Abbé Ferrari. Varna, 6 juillet 1854).

**XII A 131.** Notes de M. Viguiier pour la rédaction de son mémoire sur Alep au temps des Pères Jésuites.

**XII A 132.** Pièces relatives à Antoura au temps des Pères Jésuites.

**XII A 132/1.** Copie d'un mémoire trouvé à Antoura, sur l'histoire du séminaire fondé en 1734.

**XII A 132/2.** Fragments sur les clauses de la fondation du Séminaire.

**XII A 132/3.** Legs du R. P. de Phleugny, en faveur des Pères Lazaristes. 4 février 1786.

**XII A 132/4.** Lettre du P. de Phleugny à M. Viguiier. 9 juin 1788.

**XII A 133.** Pièces relatives à la maison de Tripoli en 1783.

**XII A 133/1.** État de la maison de Tripoli, par le R. P. de Phleugny.

**XII A 133/2.** Réflexions préliminaires à l'inventaire, par le R. P. de Phleugny. 26 mai 1790.

**XII A 133/3.** Renseignements sur les biens situés à Zghorta.



**XII A 142.** Lettre de M. Renard, supérieur de Tripoli, à M. Viguier : Renseignements importants sur la nature des propriétés d'Antoura, de Seyde et de Tripoli. Tripoli, 13 mai 1793.

**XV-189.** Journal de M. Daviers, depuis la fondation de la maison jusqu'en 1916. Smyrne. (Les premières pages concernent les Jésuites qui restent dans la maison jusqu'en 1787).

#### **4<sup>E</sup> PARTIE : MANUSCRITS ET IMPRIMÉS DIVERS.**

##### **Article 5<sup>e</sup>. Catalogues des Archives de Saint-Benoît.**

**XXIV G 1.** Catalogue des Archives de l'église Saint-Benoît à Galata et des biens qui en dépendent, dressé par M. Ruffin, drogman, institué par le comte de Saint-Priest comme administrateur provisoire et économiste de l'église Saint-Benoît. 1<sup>er</sup> juin 1774.

1. Lettres des souverains français et ordonnances des ambassadeurs.
2. Commandements des Grands Seigneurs et autres documents de l'autorité turque.
3. Constitutions, indults, rescrits et breves pontificaux. Documents émanant d'autorités ecclésiastiques.
4. Documents relatifs à la prise de possession de la maison de Saint-Benoît par l'ambassade du roi de France, après le décret de suppression des Pères Jésuites.

**XLII-2.** Indicateur des Archives de Saint-Benoît, par M. Sinan. (61 sections ou liasses).

**1<sup>re</sup> partie.** Histoire ancienne, 1583-1710.

**2<sup>e</sup> partie.** Histoire moderne, 1770-1885.

**XLII-3.** Cartulaire de Saint-Benoît, 1583-1881. Achevé le 3 mars 1895.



CONGRÉGATION DE LA MISSION  
LAZARISTES  
ARCHIVES HISTORIQUES DE PARIS

LISTE DES AMBASSADEURS  
DE SA MAJESTÉ TRÈS CHRÉTIENNE À LA PORTE DU GRAND SEIGNEUR

1583-1792

Lâm PHAN - THANH

*Archiviste - adjoint*

Jacques SAVARY  
Seigneur de l'Ancosme

Colonel d'Infanterie  
Conseiller d'État  
Gentilhomme de la Chambre du Roi

*11<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte*  
*1582 -1589*

Jacques SAVARY  
Seigneur de Brèves-en-Nivernois  
Marquis de Maulévrier

Armes : Ecartelé d'argent et sable

*12<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte*  
*1589 - 1603*

Jean-François, baron de GONTAUT  
de l'ancienne sénéchaussée de l'Agenois  
Baron de Biron  
Baron de Salagnac-en-Périgord

*Possesseur des titres de :*

Seigneur de Biron et de Lauzun, de Brizembourg, de Moy,  
de Saint-Blanchard, de Chef-Boutonne, de la Chapelle, de Lauzières, de Lansac, de Cusorn, de  
Champagnac, de Ruffen, de la Serre, de Saint-Cyr, de Hautefort, de Saint-Julien, de Châteauneuf, de  
Loubressac et de Gramat, de Cabrères  
Baron d'Arros-en-Béarn  
Baron de Badefol et de Saint-Geniès  
Baron de Thénon et d'Aixe  
Baron de Durfort  
Vicomte de Lestrangle

Comte de Marquessac  
Marquis d'Ajac  
Marquis de Saint-Chamans

Chevalier nommé des Ordres du Roi  
Maréchal de camp  
Conseiller d'État et Privé

Armes : Ecatelé d'or et de gueules, l'écu en bannière

Devise : *Sed in armis*

*13<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte  
1603 - 1611*

Achille de HARLAY  
Baron de Sancy et de la Môle  
Abbé commendataire de Villeloing-en-Touraine et de Saint-Benoît-sur-Loire  
Marquis de Morainvilliers

*14<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte  
1611 - 1620*

Philippe de HARLAY  
Comte de Cézy  
Seigneur de Champvallon et d'Angusse

Conseiller d'État et Privé

*15<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte  
1620 - 1631*

Henry de GOURNAY  
Comte de Marcheville et de Sécourt  
Bailli de Saint-Mihiel  
Bailli de l'Évêché de Metz  
Gouverneur de la personne du duc Charles IV de Lorraine  
Premier Gentilhomme de la Chambre de Gaston de France, duc d'Orléans

Armes : De gueules à trois tours d'argent, couchés dans le sens d'une bande

*16<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte  
1631 - 1639*

Jean de La HAYE  
Seigneur de Vantelet

*17<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte  
14 avril 1639 - décembre 1665  
Installé le 23 octobre 1639*

Denis de La HAYE  
Seigneur de Vantelet

*18<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte  
décembre 1665 - octobre 1670*

Charles-Henri-François OLIER  
Marquis de Nointel

Conseiller d'État et Privé  
Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Paris

*19<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte*  
*octobre 1670 - 1679*

Gabriel-Joseph de La VERGNE  
Vicomte de Guillerargues

Conseiller au parlement de Bordeaux  
Premier président de la cour des aides de Bordeaux

*20<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte*  
*1679 - 5 mars 1685*

Pierre V de GIRARDIN  
Seigneur de Vaudreuil

Conseiller au parlement de Paris  
Lieutenant civil au Châtelet

Armes : D'argent à trois têtes de corbeaux, arrachées de sable

Devise : *Ubique candida virtus*

*21<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte*  
*1686 -1689*

Pierre-Antoine-Clément de CASTAGNÈRES  
Marquis de Châteauneuf-en-Savoie  
Marquis de Marolles

Conseiller d'État  
Prévôt des marchands de Paris

Armes : D'or, au châtaignier arraché de sinople

*22<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte*  
*1689 -1692*

Charles de FERRIOL  
Marquis d'Argental

*Chargé d'affaires*  
*1689*

*23<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte*  
*1699 - août 1711*

Pierre PUCHOT  
Seigneur de Clinchamps  
Marquis des Alleurs

Inspecteur-général de l'Infanterie  
Major-général de l'Infanterie  
Maréchal de camp  
Lieutenant-général

Gouverneur des ville et château de Honfleur  
Grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis

Armes : D'azur, à l'aigle bicéphale d'or, au vol abaissé, au chef du même

*24<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte*  
*août 1711 - 1716*

Jean-Louis d'USSON  
Marquis de BONNAC

Conseiller d'État et d'Épée  
Lieutenant-général

Gouverneur des châteaux d'Usson, de Kérigu et du Mas d'Azil  
Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis  
Chevalier de l'Ordre de Saint-André de Russie

*25<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte*  
1716 - 1724

Jean-Baptiste-Louis PICON  
Seigneur d'Andrezel, de La Mothe, de Saint-Méry, de Monginot

Conseiller d'État

*26<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte*  
1724 - 1728  
*Installé le 17 septembre 1724*

Louis-Sauveur  
Marquis de VILLENEUVE  
Marquis de Forcalqueiret  
Baron de Saint-Anastaze

Lieutenant-général de la sénéchaussée de Marseille  
Conseiller d'État et d'Épée

*27<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte*  
1728 - 1741

Michel-Ange  
Comte de Castellane  
du diocèse de Senez-en-Provence  
Seigneur de Novejan



Conseiller d'État et d'Épée  
Colonel-lieutenant du Régiment d'Eu  
Maréchal de camp  
Gouverneur de Niort

Armes : De gueules, à un château d'or ouvert, crénelé et sommé de trois tours de même, maçonnées  
de sable ; celle du milieu plus élevée que les deux autres

Couronne de prince

Devise : *May d'honneur que d'honneurs*

*28<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte*

*1741 - 1747*

**Roland PUCHOT**

**Comte des Alleurs**

Capitaine dans le Régiment des Gardes françaises

Armes de la famille Puchot des Alleurs de Guerponville :

D'azur, à l'aigle déployé d'or, au chef cousu de même

*29<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte*

*1747 - 1755*

**Charles GRAVIER**

**Comte de Vergennes**

**Seigneur d'Ormes, de Villefranche, de Roée, de Longevigne, des Granges,  
du Montceau**

**Châtellenies de Vichy et de Moulins**

Conseiller d'État et d'Épée

Armes : De gueules, à trois oiseaux essorants d'argent, posés 2 et 1, les deux du chef affrontés, qui est de Gravier

*30<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte  
1756 - 1768*

**François-Emmanuel GUIGNARD**  
**Comte de Saint-Priest**

Reçu Chevalier de justice et de minorité dans l'Ordre de Malte  
Exempt des Gardes du corps de Sa Majesté  
Maréchal de camp  
Lieutenant-général  
Pair de France  
Ministre de la Maison du Roi  
Staroste et Magnat du Grand Duché de Lithuanie  
Chevalier de l'Ordre impérial de Saint-André de Russie  
Chevalier de l'Ordre impérial de Saint-Alexandre Newski

Armes : Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois merlettes de sable (Guignard) ;  
aux 2 et 3, d'azur, au chevron d'argent, accosté en chef de deux tours d'or, maçonnées de sable  
(Saint-Priest)

Devise : *Fort et ferme*

*31<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte  
1768 - 1784*

**Marie-Gabriel-Florent-Auguste**  
**Comte de Choiseul-Beaupré, puis comte de Choiseul-Gouffier**  
*de l'Académie française*

Capitaine de cavalerie  
Capitaine de cuirassier

Colonel du Régiment de la Couronne (*Infanterie*)  
Général des dragons  
Membre l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres  
Pair de France  
Ministre d'État  
Ministre du Conseil Privé

Armes de la branche de Gouffier :  
De Choiseul ; à l'écusson d'or, chargé de trois tierces de sable en fasce,  
qui est de Gouffier

*32<sup>e</sup> Ambassadeur du Roi à la Sublime Porte  
janvier 1784 - 1792*

---

**CONGRÉGATION DE LA MISSION  
LAZARISTES  
ARCHIVES HISTORIQUES DE PARIS**

**FORMULAIRE PROTOCOLAIRE DES LETTRES ROYAUX ET PRINCIÈRES  
ADRESSÉES LA PORTE DU GRAND SEIGNEUR**

*Mélange de suscriptions, souscriptions et inscriptions  
extrait des manuscrits 240 et 241 de la Bibliothèque de l'Institut de France.*

Lâm PHAN - THANH

*Archiviste - adjoint*

Le Formulaire des Lettres royaux, rédigé par la Chancellerie royale et que nous présentons ici sous forme de collection se présente en « Suscriptions, souscriptions et inscriptions des lettres contresignées que le Roy escrit hors le Roiaume » selon la tradition des relations protocolaires entretenues par les diverses cours et la France.

Ces Lettres royaux, sont premièrement classées comme des lettres en placard. Elles sont « écrites dans une feuille de papier estendue, pliées en long et cachetées du placard ou scel du secret. Il n'y en a aucunes de cette mesme forme qui sont écrites en parchemin, n'estant différentes qu'en cela ».

Les lettres en papier sont « Au général de l'armée du Grand Seigneur » tandis que les lettres en parchemin sont « Au Grand Seigneur » lui-même.

« Pour les lettres qui sont en placard, encore qu'il y ayt le *vostre*, elles doivent être contresignées du secrétaire. Les autres doivent estre consignées quoy qu'il n'y ayt point de vostre, et commencent par Monsieur en abrégé ».

### FORMULES DES LETTRES DU ROI LOUIS XIII

#### Au Grand Seigneur

« On le traicte de Hautesse. On luy escrit en parchemin avec le grand cachet. »

**Suscription** : « Treshault, tresexcellent trèspuissant et trespagnanime et invincible Prince le grand Empereur des Mousulmans, Sultan hebraing en qui tout honneur et vertu abonde, nostre trescher et parfait amy ».

**Commencement** : « Treshault, trespuissant, trespagnanime et invincible Prince, le grand Empereur des Mousulmans, Sultan Hebraim, en qui tout honneur et vertu abonde, nostre trescher et parfait amy. Dieu veuille augmenter vostre grandeur et hautesse avec fin heureuse ».

**Souscription** : « Vostre trescher et parfait amy ».

#### Au premier Vizir

« On escrit en papier, en large, avec le grand cachet. »

**Suscription** : « A tresillustre et Magnifique Seigneur Mustafa Bacha, premier Visir de l'excelse porte du grand Seigneur ».

**Commencement** : « Tres illustre, &c ».

#### Au Caïmacan

« En papier idem. »

« A l'illustre et magnifique Seigneur Regep Bacha, Visir et Caïmacan de l'excelse porte du grand Seigneur. »

Au Bacha de la mer

« En papier idem. »

« A l'illustre et magnifique Seigneur Assun, Bacha, visir et général des mers du Grand Seigneur. »

Au premier Bacha

« En papier idem. »

« A l'illustre et magnifique Seigneur ... premier Bacha de l'excelse porte du Grand Seigneur. »

« A Mons<sup>f</sup> ... Conseiller en mon Conseil d'Etat et mon ambassadeur en Levant. »

« A Mons<sup>f</sup> ... Ambassadeur de mon frere le Roy de la grand Bretagne à la porte du Grand Seigneur. »

« A Monsieur le Baille de Venise à la Porte du grand Seigneur. »

« En papier idem. »

« **MÉMOIRE DES SUSCRIPTIONS, SOUSCRIPTIONS ET MANIER D'ESCRIRE DU ROY AUX PRINCES  
ESTRANGERS. »**

Au Grand Seigneur

« En parchemin et pliée en long. »

« Treshaut, tresexcellent, trespuissant, trespagnanime et invincible Prince le grand Empereur des Mousulmans tel, en qui tout honneur et vertu abonde, nostre trescher et parfait amy. Dieu veuille augmenter votre grandeur et haultesse avec fin tresheureuse.

Vostre trescher et parfait amy. »

**Suscription :** « A treshaut, tresexcellent, trespuissant, trespagnanime et invincible Prince le grand Empereur des Mousulmans tel, en qui tout honneur et vertu abonde, nostre trescher et parfait amy. »  
A la fin de la lettre, on conclut ainsi : « Nous prions Dieu, tres haut, tres excellent, tres puissant, tres magnanime et invincible Prince, le Grand Empereur des Mousulmans, tel, en qui tout honneur et vertu abonde, nostre tres cher et parfait amy, qu'il vous ayt en sa S<sup>te</sup> et digne garde, Escrit, &c.  
A treshault, &c. excepté : en qui tout honneur, &c. et Dieu veuille, etc.

Au premier Bassa faut mettre le nom : Tresillustre et magnifique Seigneur.

A tresillustre, &c., le premier Bassa, Visir de l'excelse porte du grand Seigneur.

Au General de l'armée de mer : Illustre et magnifique Seigneur.

A l'illustre, &c. Bigierbey et Cap<sup>ne</sup> general de l'armée du Grand Seigneur.

A tous les autres officiers du Grand Seigneur qui sont Bassas ou constituez en quelque dignité éminente ».

**« INSCRIPTIONS DES LETTRES QUE LE ROY ESCRIT À SES AMBASSADEURS. »**

Levant

« A Mons<sup>r</sup>, &c., Con<sup>er</sup> en mon Conseil d'Estat et mon Ambassadeur en Levant  
A Constantinople. »

**FORMULES DES LETTRES DU ROI HENRI IV**

**« SUSCRPTIONS, SOUSCRPTIONS ET INSCRIPTIONS DES LETTRES QUI SONT ESCRIPTES AU  
ROY PAR LE PAPE, L'EMPEREUR, LES ROYS D'ESPAGNE, D'ANGLETERRE ET AUTRES ROYS,  
SEIGNEURS, SEIGNEURIES, RÉPUBLIQUES ET PRINCES ESTRANGERS. »**

Au Grand Seigneur

« Au nom de Dieu (en papier). »

« L'Empereur Amat, filz de l'Empereur Mahomet tousjours victorieux.

Au plus glorieux, magnanime et Grand Seigneur de la croyance de Jésus, esleu, entre les Princes de la nation du Messie, terminateur des differendz qui surviennent entre le peuple chrestien, Seigneur de Grandeur, Ma<sup>te</sup> et richesse, guide des plus gradz, l'Empereur de France, que la fin de ses jours soit heureuse.

Escripte en nre ville impériale de Constantinople l'an du Prophete 1013, le 15<sup>e</sup> de la lune de Chaban, qui est le 15<sup>e</sup> janvier 1604. »

Grand Bassa

Premier Bassa

General de la Mer

« Au plus glorieux et grand des Seigneurs de la croyance de Jésus et esleu magnanime entre les puissans de la nation du Messie, terminateur des differendz qui surviennent entre le peuple chrestien, Seigneur de félicité, Ma<sup>te</sup>, prudence et gloire, guide des grandz, Henry III Empereur de France, que la fin de ses jours soit en bien.

Escript en la ville Imperialle de Constantinople au commencement de la lune de Resert l'an 1006 de Mahomet, et de nre salut le 10<sup>e</sup> octobre 1597. »

**« SUSCRPTIONS, SOUSCRPTIONS ET INSCRIPTIONS DES LETTRES QUE ESCRIRA  
MONSEIGNEUR LE DUC DE VENDOSME AUX PRINCES, SEIGNEURS ET PAIS ESTRANGERS. »**

Au Grand Seigneur

« Treshault, tresexcellent, trespuissant, trespagnanime et invincible Prince, grand Empereur des Mousulmans, Sultan Mehemet, en qui toute vertu et honneur abonde.

En trois lignes au dessoubz commencer la lettre

Au bas : De vre haultesse treshumble et tresaff.<sup>né</sup> serviteur.

Au dessus : A treshault, comme au commencement, comme auparavant

#### Au premier Bascha

Tres illustre et magnifique Seigneur

Au bas : Vre tres affectionné à vous servir.

#### Aux autres Baschas

Illustre Seigneur

Vre bien affectionné à vous servir.

#### Au général de l'armée du grand Seigneur

Point d'inscription.

Au bas : Vre tresaffectionné à vous servir. »

### FORMULES DES LETTRES DU ROI LOUIS XIII

**« MEMOIRE DES SUBSCRIPTIONS, SOUBSCRIPTIONS ET MANIERE D'ESCRIRE DES EMPEREURS, ROIS ET PRINCES ESTRANGERS AU ROY FAICT SUR LES DERNIERES LETTRES RECEUES PAR SA MAJESTÉ EN MARS 1632. »**

#### Le Grand Seigneur

« Les Lettres du Grand Seigneur sont présentées dans un sac d'estoffe d'or, argent ou soye. »  
Subscription. La subscription est sur un billet attaché à l'ouverture du sac.

Dedans la Lettre. En teste est une marque ou figure faicte de plusieurs traitz qui en or, dans lesquelz il y a quelques lettres Arabiques qui signifient le nom du Prince et ceste marque est comme son seing ou paraphe.

Après ceste marque on trouve le discours qui commence :

Au tresglorieux entre les Grands Seigneurs de la nation Chrestienne esleu entre les Grands et eminentz du peuple de Messie arbitre et mediateur des affaires et differntz de tous les peuples de Nazareth, possesseur de l'ornement, de la pompe et gravité, Seigneur de la grandeur et gloire, l'Empereur de France, la fin duquel soit heureuse.

La datte est à la fin du discours et apres n'y autre chose.

Le Grand Seigneur escrit en papier d'un costé seulement.

Il traicte de *Vous* & d'*Empire*. »



FORMULES DES LETTRES SOUS LA MINORITÉ DE LOUIS XIV

PAR HENRI-AUGUSTE DE LOMÉNIE DE BRIENNE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Extrait du manuscrit 2117 de la Bibliothèque Mazarine.

« SUBSCRIPTIONS ET SOUSCRIPTIONS AUX PRINCES ESTRANGERS ET AUTRES. »

Au Grand Seigneur

« Commencement de lettre : Treshault, tres excellent, trespuissant, tresmagnanime et invincible prince, le Grand Empereur des Musulmans, Sultan Hebraim, en qui tout honneur et vertu abonde, nre trescher et parfaict amy, Dieu veuille augmenter vre grandeur et hautesse.

Souscription de lettre : Trescher et parfaict amy.

Suscription de lettre : A treshault, etc. Faut repeter les qualités jusqu'au mot : et parfaict amy.

L'on traite de Hautesse ; on luy escrit en parchemin avec le grand cachet ».

Au premier Vizir

« A tres illustre et magnifique Seigneur Mustafa Bascha, premier visir de l'excelse porte du grand Seigneur.

Commencement : Tresillustre, etc.

L'on luy escrit en papier en large avec le grand cachet ».

Au Caïmacan

« A l'illustre et magnifique Seigneur Regey Bacha, visir et Caïmacan de l'excelse porte du Grand Seigneur.

*Idem* en papier en large avec le grand cachet ».

Au Bacha de la mer

« A l'illustre et magnifique Seigneur Assan Bacha, visir et general des mers du Grand Seigneur.

On luy escrit en papier en large avec le grand cachet ».

Au premier Bacha

« A l'illustre et magnifique Seigneur... premier Bacha de l'excelse porte du Grand Seigneur.

En papier *idem*.

A Mons<sup>f</sup> ... Con<sup>er</sup> en mon con<sup>el</sup> d'estat et mon ambassadeur au Levant ».

A l'ambassadeur d'Angleterre

« A Mons<sup>f</sup> ... Ambassadeur de mon frere le Roy de la grande Bretagne à la Porte du grand Seigneur. »

Au Général de l'armée

« A tresillustre et magnifique Seigneur le Reglerbeyg de l'armée du Grand Seigneur.

En papier *idem* ».

---